

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

PRADES

Procès-Verbal

1 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Eric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Sébastien NENS, Sébastien CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Eric RODRIGUEZ, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Guy PEIX, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Claire LAMY, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Jean-Marie MAYDAT, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELLA, Claude SIRE, Jean SERVAT, Nicole BEAUX, Henri GUITART, Catherine PONTENX, Raphaël VIGIER, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN, Robert JASSEREAU.

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :

DORANDEU Philippe était représenté par Michel PLANAS, André ARGILES était représenté par Christian FILLOLS, Françoise ELLIOTT était représentée par Cédric TAMISIER,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Jean CASTEX a donné procuration à Yves DELCOR, Laurent CHARCOS a donné procuration à CORNET Nathalie, Guy BOBE a donné procuration à Josette PUJOL, Jean-Jacques ROUCH a donné procuration à Jean-Louis JALLAT,

ABSENTS EXCUSES : Michel LLANAS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, 1^{er} Vice-Président, qui, après l'appel nominal a déclaré installer l'ensemble des conseillers municipaux désignés ci-dessus dans leurs fonctions de délégués communautaires.

Monsieur René DRAGUÉ le doyen d'âge, a pris la présidence.

Le Conseil Communautaire a choisi Monsieur Raphaël VIGIER pour secrétaire.

2 - ELECTION DU PRESIDENT

Le doyen, René DRAGUÉ, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 71 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 était remplie.

Le Doyen d'Age explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-4, L.2122-7 et L.5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L.5211-2 du même Code : « le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de président de la Communauté de communes Conflent Canigó.

Constitution du bureau

Le Conseil communautaire a désigné comme assesseurs MM. Raphaël VIGIER, Yaël DELVIGNE et Mme Josette PUJOL.

Déroulement de chaque tour de scrutin

DISCOURS DE CANDIDATURE DE JEAN-LOUIS JALLAT A LA PRESIDENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT

« Mesdames, Messieurs, Chères et Chers Collègues,

J'ai le plaisir et l'honneur de m'adresser à vous pour vous présenter ma candidature à la présidence de notre communauté de communes Conflent Canigó.

Je suis maire de la commune d'Olette-Evol depuis 2001 et 1^{er} Vice-Président de la communauté de communes depuis 2014.

Ma candidature vous l'avez compris s'inscrit dans la continuité ...

Et je tiens à saluer le travail accompli par les précédentes assemblées sous la conduite de Jean Castex.

Je tiens également Monsieur le Directeur Général des Services à rendre hommage et à remercier le personnel communautaire, dont nous mesurons la compétence, le sérieux et l'implication.

J'ai pu le constater encore lors de la période récente de confinement durant laquelle j'assurai l'intérim. L'ensemble du personnel est resté mobilisé et disponible nous permettant d'assurer la continuité de service notamment en première ligne à la collecte des ordures ménagères mais également au service enfance jeunesse avec l'accueil des enfants du personnel soignant..

Je souhaite pour ma part si vous m'accordez votre confiance travailler dans un esprit consensuel et d'ouverture.

Je ne suis pas candidat à la présidence par esprit partisan, je ne cherche pas la lumière des projecteurs. Je m'engage devant vous car je crois profondément que nous parviendrons à faire ensemble avec une gouvernance partagée avec les Vice-Présidents, les membres du bureau et **l'ensemble des maires** et grâce à votre implication à toutes et tous dans les commissions thématiques, émerger de beaux projets et insuffler une dynamique pour notre territoire.

Je vous proposerai d'ailleurs si je suis élu un pacte de gouvernance. Je suis pour ma part très favorable à ce que l'ensemble des maires puissent être membres du bureau et serai amené à vous proposer une modification de nos statuts en ce sens.

Les communes doivent garder leur autonomie. La Communauté de Communes doit rester au service des communes sans aucun pouvoir prédominant ni d'ingérence.

La situation devient de plus en plus compliquée pour les communes et notamment pour les communes les plus rurales. Je souhaite que l'on puisse mener une réflexion pour mutualiser nos moyens. La création d'une plateforme de matériel nécessaire à l'entretien de nos espaces, des commandes groupées pourraient être source de gain de temps et d'économie d'échelles pour nos budgets respectifs.

La communauté de communes doit continuer ses efforts en vue d'accueillir de nouvelles entreprises, de nouveaux artisans et de conforter le tissu existant. La crise économique sans précédent qui est annoncée en France suite au COVID nous oblige à une vigilance accrue et à un soutien actif.

Nous participerons bien entendu au plan régional local (l'OCCAL) et resterons en liaisons étroites avec les chambres consulaires, les services de l'Etat, la Région, le Département et les autres EPCI.

A ce titre je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'une première entreprise de notre territoire bénéficiera dans le cadre de ce fonds de soutien, d'une avance de trésorerie de 12 500 Euros.... Et d'autres vont suivre.

Notre travail doit aussi continuer à porter ses efforts sur le secteur du **Tourisme** et contribuer à développer une politique touristique qui permette de positionner le Conflent en termes de destination touristique mieux reconnue.

Les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse seront poursuivies. Les travaux dans les écoles existantes et la création de nouveaux équipements seront programmés en fonction des priorités.

Un travail important d'inventaire et de propositions de travaux établi sous l'égide de la commission enfance jeunesse a été réalisé et servira de fil conducteur.

La restauration scolaire pour tendre vers plus de Bio devra également faire l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de la commission enfance jeunesse.

Notre territoire est riche en patrimoine naturel et culturel. Un travail de qualité a été mené par la commission culture et doit être poursuivi notamment avec le Label Pays d'art et d'histoire et le projet de Maison du patrimoine sur la maison Philip dans le cœur historique de Prades.

Dans notre patrimoine naturel, la Têt constitue une épine dorsale et au titre de la compétence GEMAPI, la communauté de communes a adhéré à un syndicat de bassin ayant vocation à l'entretien des rivières. C'est au sein de la commission environnement que ce sujet ainsi que celui des pistes DFCl Défense contre les incendies et autres sujets doivent être étudiés.

En matière de développement des services à la population, dans ce domaine aussi beaucoup de choses ont pu être réalisées Maison de Santé pluridisciplinaire, Maison de Services aux Publics, dans ce domaine aussi nous allons devoir redoubler d'efforts pour favoriser le maintien des services publics, pour anticiper le départ de médecins...

En matière d'urbanisme nous devons mener la dernière étape avant validation de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dossier qui a énormément occupé les élus et les agents du service urbanisme.

Lors de la dernière mandature, le sujet des équipements sportifs avait été évoqué mais n'avait pas prospéré et il me semble important que la commission sport s'empare du sujet du développement des équipements sportifs, du soutien aux associations, et également des sujets qui tenaient à cœur aux anciens élus la mise en œuvre d'un plan vélo intercommunal et la faisabilité d'une piscine couverte.

Un item sur lequel nous devrions mieux faire et nous allons nous y atteler avec la commission communication est la communication auprès de nos concitoyens pour mieux les informer des actions de la communauté.

Mes chers collègues voilà quelques pistes de travail mais il y en a beaucoup d'autres tout autant passionnantes et nécessaires à mener.

Je ne doute pas que nous accomplirons ce mandat et les missions qui nous sont confiées dans un esprit de rassemblement dans un climat serein et responsable.

J'aurai personnellement à cœur d'exercer cette mission avec passion !

J'espère que je serai digne de votre confiance et de votre soutien.

Je vous remercie. »

25.41

DISCOURS DE CANDIDATURE DE PIERRE SERRA A LA PRESIDENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT

« Bonsoir à tous.

Mes chers collègues, Monsieur le Président,

Je vais commencer par me présenter car peu de gens me connaissent. Je suis Pierre SERRA, élu de l'opposition à la mairie de Vernet les Bains. Si j'ai choisi de me présenter à vous pour la présidence de la Communauté de Communes, c'est pour plusieurs raisons. D'une part, d'un point de vue démocratique, je suis très attaché à la pluralité avec des différentes voix et des différentes tendances, et dans une élection, par principe, s'il n'y a qu'un seul candidat, cela me pose déjà un problème. M. JALLAT qui vient de se présenter est en partie comptable du bilan de la précédente mandature. Si je suis élu pour la première fois, j'étais souvent dans le public et en tant que citoyen je me suis tenu au courant des décisions qui étaient prises et j'ai observé l'impact de la politique de la communauté de communes sur nos villages et sur notre région. Et à ce titre-là, il me semble qu'il y a des points sur lesquels on pourrait faire autrement. En particulier, 2 points ont attiré mon attention. D'abord, il s'agit de la politique environnementale, comme vous le savez nous sommes dans une zone rurale dans laquelle les premiers mètres carrés..... sont majeurs. Il y a quelques temps, vous devez vous en rappeler, notre président de communauté de communes qui est maintenant Premier Ministre, avait défendu la méthodisation de certaines terres. Je me suis battu avec d'autres citoyens contre cette méthodisation et pour la préservation des terres agricoles. Je crois que le problème est majeur et très important et là-dessus, je ne fais pas confiance à la majorité sortante concernant ce point précis. L'autre problématique concerne l'équilibre des moyens. Bien sûr, certaines de mes critiques sont liées à la Loi NOTRe qui impose le transfert de compétences quel que soit notre choix, cela s'est joué au niveau national. Mais cette loi NOTRe a des conséquences importantes sur notre région. Dans notre village de Vernet les Bains, nous avons subi des dégradations de certains services après qu'elles aient été transférées à la communauté de communes, je pense aux ordures ménagères. Et à ce titre-là, plus largement, j'ai pu constater des déséquilibres de moyens entre les villages qui constituent la communauté de communes et la ville la plus importante, Prades. A ce titre-là, je souhaiterais être ici le porte-parole de ceux qui souhaitent une meilleure répartition des moyens sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Pour ces deux raisons, un meilleur équilibre et une politique environnementale beaucoup plus ambitieuse que celle qui a été menée jusqu'à maintenant, je me présente face à vous, chers collègues, avec l'ambition que nous nous battions pour la vraie défense de l'intérêt général, pour plus de justice, pour le maintien des services publics qui à mon avis, ont été fortement abîmés par ces dernières règles, notamment la loi NOTRe. Voilà pourquoi je me présente ici devant vous. Je vous remercie. »

29:45

Déroulement de chaque tour de scrutin

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée est invité à déposer un bulletin dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote est enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... :0 (zéro)
 Nombre de votants (enveloppes déposées).....:70 (soixante-dix)
 Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :06 (six)
 Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :0 (zéro)
 Nombre de suffrages exprimés:64 (soixante-quatre)
 Majorité absolue.....:33 (trente-trois)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Louis JALLAT	53	Cinquante-trois
Pierre SERRA	11	onze

3 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président rappelle que conformément à l'article L 5211-10 du code Général du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-présidents sera déterminé par le Conseil, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil délibérant, soit 15 Vice-Présidents pour la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Pour rappel, le Conseil peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

4 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

4.1 Election des Vice-Présidents et autres membres du Bureau

Le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection des Vice-présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes Conflent Canigó, le bureau de la communauté de communes est composé du Président et des Vice-présidents.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Yves DELCOR.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de premier vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote... :0 (zéro)
Nombre de votants (enveloppes déposées).....70 (soixante-dix)
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :09. (neuf)
Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :02 (deux)
Nombre de suffrages exprimés59.....(cinquante-neuf)
Majorité absolue.....30.....(trente)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Yves DELCOR	59	Cinquante-neuf

Monsieur Yves DELCOR est proclamé premier vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur René DRAGUE.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de deuxième vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... :0 (zéro)
Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :08 (huit)
Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :02 (deux)
Nombre de suffrages exprimés :60 (soixante)
Majorité absolue..... :31 (trente-un)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
René DRAGUE	60	soixante

Monsieur DRAGUE René est proclamé deuxième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Madame Josette PUJOL.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de troisième vice-président : NEANT

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)
Nombre de votants (enveloppes déposées)..... : ...70 (soixante-dix)
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :12 (douze)
Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :02 (deux)
Nombre de suffrages exprimés : ...56 (cinquante-six)
Majorité absolue..... :29 (vingt-neuf)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Josette PUJOL	56	Cinquante-six

Madame Josette PUJOL est proclamée troisième vice-présidente et est immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Madame Anne-Marie CANAL.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de quatrième vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)
 Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)
 Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :07 (sept)
 Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :02 (deux)
 Nombre de suffrages exprimés : ...61 (soixante et un)
 Majorité absolue..... :31 (trente et un)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Anne-Marie CANAL	61	Soixante et un

Madame Anne-Marie CANAL est proclamée quatrième vice-présidente et est immédiatement installée.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Claude SIRE.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de cinquième vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)
 Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)
 Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :10 (dix)
 Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :01 (un)
 Nombre de suffrages exprimés :59 (cinquante-neuf)
 Majorité absolue..... :30 (trente)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude SIRE	59	Cinquante neuf

Monsieur Claude SIRE est proclamé cinquième vice-président et est immédiatement installé(e).

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Jean MAURY.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de sixième vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)

Nombre de votants (enveloppes déposées)..... : ...70 (soixante-dix)

Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :11 (onze)

Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :01 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 58...(cinquante-huit)

Majorité absolue..... :30 (trente)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean MAURY	58	Cinquante-huit

Monsieur Jean MAURY est proclamé sixième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Roger PAILLES.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de septième vice-président : NEANT

10.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)

Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)

Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :13 (treize)

Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :01 (un)

Nombre de suffrages exprimés :56...(cinquante-six)

Majorité absolue..... :29 (vingt-neuf)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Roger PAILLES	56	Cinquante-six

Monsieur Roger PAILLES est proclamé septième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Patrice ARRO.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de huitième vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)

Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)

Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :12 (douze)

Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :01 (un)

Nombre de suffrages exprimés..... :57 (cinquante-sept)
Majorité absolue..... :29 (vingt-neuf)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrice ARRO	57	Cinquante-sept

Monsieur Patrice ARRO est proclamé huitième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Henri GUITART.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de neuvième vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)
Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :15 (quinze)
Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :0 (zéro)
Nombre de suffrages exprimés : ...55...(cinquante-cinq)
Majorité absolue..... :28(vingt-huit)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Henri GUITART	55	Cinquante-cinq

Monsieur Henri GUITART est proclamé neuvième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Olivier GRAVAS.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de dixième vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)
Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :09 (neuf)
Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :0 (zéro)
Nombre de suffrages exprimés : ...61...(soixante-un)
Majorité absolue..... :31 (trente et un)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivier GRAVAS	61	Soixante et un

Monsieur Olivier GRAVAS est proclamé dixième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Jean-Louis SALIES.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de onzième vice-président : Monsieur Patrick LECROQ présente sa candidature.

DISCOURS DE CANDIDATURE DE PATRICK LECROQ EN TANT QUE ONZIEME VICE-PRESIDENT ET A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION TOURISME

« Jean CASTEX m'avait déjà proposé la présidence de la commission Tourisme et je lui avais répondu qu'en tant que maire de la commune de Villefranche, j'avais toute une ville à redynamiser et donc je ne peux pas. Et finalement, aux cours des réunions, j'ai commencé à m'ennuyer un peu et j'ai donc décidé de me présenter. J'ai..... bilan social de formation, j'ai travaillé 5 ans au développement régional au Canada, ici dans la région, cela fait 6 ans que je gère les chambres d'hôtes de l'ancienne poste et j'ai été pendant 5 ans président de l'association des commerçants et du développement touristique de Villefranche de Conflent. J'ai une bonne connaissance des besoins en termes d'infrastructures, de la route nationale 116, des limites de notre action du fait de la démotivation et de la démobilisation de beaucoup de gens. C'est un travail à reprendre. C'est quand même une voix qui empêche notre développement régional et notre image sur la plaine. Car en réalité, quand on dit aux gens de la plaine, la villa du Conflent, mais c'est loin ! Il faut que l'on prouve que ce n'est pas si loin que ça. Il y a des problèmes, mais nous avons des possibilités et des atouts. Déjà nous avons un Premier Ministre qui est un atout important et intéressant. On a le PARC, le Canigó Grand Site, le Pays d'Art et d'Histoire, 3 plus beaux villages de France, 2 sites classés à l'UNESCO et de nombreux sites touristiques majeurs. Il est important de fédérer les forces vives et c'est à cela que je veux m'employer. Quand je suis arrivé à Villefranche, ce n'est pas pour tirer la couverture sur Villefranche, c'est pour que Villefranche soit le moteur qui entraîne l'ensemble du Conflent. J'ai toujours travaillé en partenariat avec tout le monde, c'est pour moi une chose tout à fait essentielle. Pour moi, le Conflent n'est pas une zone de passage, c'est une destination, il faut que l'on croie que c'est une destination. Je vous remercie ».

DISCOURS DE CANDIDATURE DE JEAN-LOUIS SALIES EN TANT QUE ONZIEME VICE-PRESIDENT ET A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION TOURISME

« Je suis Jean-Louis SALIES, maire de Tarerach et vigneron. Si je me présente à la Présidence de la Commission Tourisme, c'est parce que je m'y intéresse depuis longtemps, puisque en 2005, j'ai créé avec le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture, l'Interprofession des Vins du Roussillon et l'Agence Départementale du Tourisme, une association unique en France « la Fédération Tourisme du Terroir en Roussillon ».

Depuis, je n'ai jamais cessé de poursuivre mon action dans ce domaine avec des fonctions départementales, régionales et nationales.

En tant que vigneron, je promeus l'œnotourisme à travers le Label « Vignoble et Découverte » et je pense que ça doit être l'entrée pour faire découvrir les richesses naturelles, historiques, patrimoniales du Conflent et amener chez nous une clientèle qui pourra valoriser nos atouts, tout en amenant du développement économique à travers, la restauration, l'hébergement, les transports et les commerces. Je reste un passionné.»

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)

Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)
 Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :02 (deux)
 Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :0 (zéro)
 Nombre de suffrages exprimés :68 (soixante-huit)
 Majorité absolue..... :35 (trente-cinq)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick LECROQ	22	Vingt-deux
Jean-Louis SALIES	46	Quarante-six

Monsieur Jean-Louis SALIES est proclamé onzième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Jean-François LABORDE.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de douzième vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)
 Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)
 Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :13 (treize)
 Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :0 (zéro)
 Nombre de suffrages exprimés : 57 (cinquante-sept)
 Majorité absolue..... :29(vingt-neuf)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François LABORDE	57	Cinquante-sept

Monsieur Jean-François LABORDE est proclamé douzième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Christian TRIADO.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de treizième vice-président : NEANT

16.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)
 Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)
 Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :10 (dix)
 Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :03 (trois)
 Nombre de suffrages exprimés :57 (cinquante-sept)
 Majorité absolue..... :29 (vingt-neuf)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

(dans l'ordre alphabétique)		
Christian TRIADO	57	Cinquante-sept

Monsieur Christian TRIADO est proclamé treizième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Jean-Luc BLAISE.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de quatorzième vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)
 Nombre de votants (enveloppes déposées)..... :70 (soixante-dix)
 Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :11 (onze)
 Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :03 (trois)
 Nombre de suffrages exprimés :56 (cinquante-six)
 Majorité absolue..... :29 (vingt-neuf)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc BLAISE	56	Cinquante-six

Monsieur Jean-Luc BLAISE est proclamé quatorzième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU QUINZIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Eric MAHIEUX.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de quinzième vice-président : NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... :0 (zéro)
 Nombre de votants (enveloppes déposées)..... : 70 (soixante-dix)
 Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :11 (onze)
 Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :02(deux)
 Nombre de suffrages exprimés..... :57 (cinquante-sept)
 Majorité absolue..... :29 (vingt-neuf)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric MAHIEUX	57	Cinquante-sept

Monsieur Eric MAHIEUX est proclamé quinzième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU 1^{er} MEMBRE DU BUREAU SUPPLEMENTAIRE

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Jean-Marie MAYDAT.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de 1^{er} membre du bureau supplémentaire : NEANT

19.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)
Nombre de votants (enveloppes déposées)..... : 70 (soixante-dix)
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :08 (huit)
Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :0 (zéro)
Nombre de suffrages exprimés :62 (soixante-deux)
Majorité absolue..... :32 (trente-deux)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marie MAYDAT	62	Soixante-deux

Monsieur Jean-Marie MAYDAT est proclamé premier membre du bureau supplémentaire et est immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} MEMBRE DU BUREAU SUPPLEMENTAIRE

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Jean-Jacques ROUCH.

Il fait appel d'autre candidature pour le poste de 2^{ème} membre du bureau supplémentaire :
NEANT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0 (zéro)
Nombre de votants (enveloppes déposées)..... : 70 (soixante-dix)
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau (article L.65 du Code électoral) :09 (neuf)
Nombre de bulletins nuls déclarés par le bureau (article L.66 du Code électoral) :01 (un)
Nombre de suffrages exprimés :60 (soixante)
Majorité absolue..... :31 (trente et un)

NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques ROUCH	60	soixante

Monsieur Jean-Jacques ROUCH est proclamé 2^{ème} membre du bureau supplémentaire et est immédiatement installé.

4.2 Charte de l'Elu Local

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du CGCT, après l'élection du Président et des Vice-Présidents, le Président donnera lecture de la Charte de l'Elu Local prévue à l'Article L.1111-1-1 du CGCT et remettra aux Conseillers Communautaires une copie de la Charte de l'Elu Local et une copie de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du TITRE 1er : ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE du code général des collectivités territoriales.

Le **Président** donne lecture de la Charte de l' élu local.

Le **Conseil** prend acte.

5 – GOUVERNANCE

5.1 PV de la séance précédente

Le **Président** demande si le procès-verbal de la séance du 26 juin 2020 qui s'est déroulée à Prades appelle des observations particulières.

Le **Président** soumet à l'approbation du Conseil ledit procès-verbal.

Un accord est donné par 69 voix POUR avec 1 ABSTENTION (Pierre SERRA).

5. 2 Commissions Intercommunales et Conférence des Maires

Le **Président** rappelle que conformément à l'article Article L5211-11-3, il sera créé une Conférence de Maires.

La création d'une Conférence des Maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

La Conférence des Maires est présidée par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Le **Président** propose au conseil, afin de permettre aux élus de travailler efficacement, de créer les commissions suivantes :

Commission	Objet <i>(pour information, contenu non exhaustif)</i>
Conférence des maires	Gouvernance, validation des dossiers avant conseil...
Services à la population et Solidarités	- Maison de Santé Pluridisciplinaire - Maison de Services Aux Publics - Actions favorisant le maintien des services publics
Aménagement du Territoire Urbanisme	- PLUI - Instruction des actes d'urbanisme

	<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'aménagements communautaires - Réserves foncières - OPAH / Façades
Enfance Jeunesse	Ecole, Restauration Scolaire, Crèche, Péri-scolaire, Centres de Loisirs...
Culture et Questions Transfrontalières	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole de Musique - Médiathèque - Patrimoine - Relations Comarque Ripollès
Finances	Budget, perspectives
Ordures ménagères	- Traitement des ordures ménagères, déchèterie
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Commerce et artisanat - Zones d'activités - Emploi
Personnel	- Comité Technique, Carrières, mutualisation
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - DFCI - Berges de rivières/SMBVT - Fourrière animale
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Reconquête/ Plan Alimentaire Territorial - Prospective cultures
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - stratégie touristique - Office de Tourisme Intercommunal - Valorisation des atouts culturels et patrimoniaux du Conflent - Sentiers de randonnées
Coordination et Mutualisation des moyens dans les communes	<ul style="list-style-type: none"> - groupements de commandes - mutualisation de moyens entre communes - besoins nouveaux....
Sport	<ul style="list-style-type: none"> - Piscine - Prospective
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Communication - Journal intercommunal - site internet
Énergies Renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Prospections - Développement de projets

Le Président précise que chaque commission pourra désigner en son sein un rapporteur général ainsi qu'un ou deux vice-présidents de commission si nécessaire. Les maires sont informés de la tenue de toutes les commissions et peuvent y participer.

Les conseillers municipaux des communes membres pourront être membres des commissions intercommunales. Un appel à candidature sera lancé auprès des conseillers municipaux.

Le Président demande aux communes afin de garantir une bonne organisation, de désigner 1 représentant titulaire et 1 suppléant par commission. Les communes de + 1.000 habitants pourront désigner 2 titulaires et 2 suppléants si nécessaire.

Le Président propose au conseil afin d'éviter tout conflit d'intérêt, que les agents de la collectivité élus conseillers municipaux ne siègent pas en commissions.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

5.3- Election des membres au sein des commissions :

5.3.1 Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Président rappelle que conformément aux dispositions des articles L1411-5 et D 1411-3 et 4 du Code Général du Collectivités Territoriales, la C.A.O., présidée par le Président ou son représentant, est composée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel, les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La CAO sera convoquée par voie électronique, dans un délai de 5 jours ouvrés avant la date de la réunion.

Le Président indique que Monsieur Jean-Jacques ROUCH sera chargé de représenter le Président à la Commission d'Appel d'Offres, suite à son élection au bureau.

Aude VIVES fait part au conseil de son souhait de déposer une liste.

Le Président, après un tour de table indique que deux listes se présentent et donne lecture des listes.

La 1^{ère} liste dénommée « ESCAPE » propose 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude ESCAPE	Jean SERVAT
Jean-Marie MAYDAT	Eric RODRIGUEZ
Marie-France MARTIN	Jean MAURY
Guy PEIX	Thierry BEGUE
Marie-Edith PERAL	Jean-Louis BOSC

La 2^{ème} liste dénommée « VIVES » propose 4 titulaires, comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aude VIVES	/

Nicolas BERJOAN	/
Pierre SERRA	/
Olivier CHAUVEAU	/
/	/

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 70
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Nombre de bulletins Blancs : 4
- Nombre de bulletins Nuls : 0
- Nombre de sièges à pourvoir : 05 titulaires et 05 suppléants

La liste dénommée « ESCAPE » **obtient 52 voix donc 4 postes titulaires et 4 postes suppléants.**
La liste dénommée « VIVES » **obtient 14 voix donc 1 poste titulaire et 1 poste suppléant.**

Le Président déclare élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude ESCAPE	Jean SERVAT
Jean-Marie MAYDAT	Eric RODRIGUEZ
Marie-France MARTIN	Jean MAURY
Guy PEIX	Thierry BEGUE
Aude VIVES	Nicolas BERJOAN

5.3.2 Commission des Délégations de Service Public

Le Président rappelle que conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et D.1411-3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de DSP, présidée par le Président ou son représentant, est composée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel, les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La Commission de DSP sera convoquée par voie électronique, dans un délai de 5 jours ouvrés avant la date de la réunion.

Le Président indique que Monsieur Jean-Marie MAYDAT, sera chargé de représenter le Président à la Commission de Délégation du Service Public, suite à son élection au bureau.

Olivier CHAUVEAU fait part au conseil de son souhait de déposer une liste.

Le Président indique que deux listes se présentent et donne lecture des listes.

La 1^{ère} liste dénommée « ESCAPE » propose 4 membres titulaires et 5 membres suppléants, comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude ESCAPE	Jean SERVAT
Jean-Jacques ROUCH	Eric RODRIGUEZ
Marie-France MARTIN	Jean MAURY
Guy PEIX	Thierry BEGUE
Marie-Edith PERAL	Jean-Louis BOSC

La 2^{ème} liste dénommée « CHAUVEAU » propose 1 titulaire et 1 suppléant, comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Olivier CHAUVEAU	Pierre SERRA
/	/
/	/
/	/
/	/

Le vote s'effectue à main levée.

La liste dénommée « ESCAPE » obtient 4 postes titulaires et 4 postes suppléants.

La liste dénommée « CHAUVEAU » obtient 1 poste titulaire et 1 poste suppléant.

Le Président déclare élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude ESCAPE	Jean SERVAT
Jean-Jacques ROUCH	Eric RODRIGUEZ
Marie-France MARTIN	Jean MAURY
Guy PEIX	Thierry BEGUE
Olivier CHAUVEAU	Pierre SERRA

5.4 Désignations des représentants de la Communauté de Communes Conflent Canigó aux organismes extérieurs

5.4.1 SYDETOM 66

Le Président rappelle que le SYDETOM 66 (Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et déchets assimilés à l'échelle du département des Pyrénées Orientales) est un syndicat mixte fermé, créé par Arrêté Préfectoral de novembre 1996. Le syndicat est compétent pour traiter le gisement de la totalité des communes des Pyrénées-Orientales plus 17 communes de l'Aude (soit 244) regroupant une population estimée à 487 846 habitants (pop. INSEE 2019) avec des pics de population dépassant le million d'habitants en période estivale.

Les missions du SYDETOM sont :

*** Le transport des déchets ménagers**

L'article 2 des statuts du SYDETOM66 adoptés le 15 décembre 1995 et modifiés le 27 juillet 2005, précise que le syndicat « a pour compétence le transport à partir des centres de transfert (actuellement au nombre de 14) et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés de l'ensemble du département... ».

Il exerce pleinement sa compétence tout en étant lié cependant aux évolutions d'organisation préconisées par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, ladite compétence étant exercée dans le cadre de ce plan.

*** La valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles (OMr)**

- Gestion en Délégation de Service Public d'une Unité de Traitement avec Valorisation Energétique (UTVE), située sur la commune de Calce
- Suivi du contrat DSP et du Bail Emphytéotique Administratif (BEA)

*** La valorisation matière (tri et recyclable) des emballages ménagers recyclables (EMR)**

Emballages, journaux, papiers, revues – issus des collectes sélectives en Porte à Porte et Apport Volontaire – et Verre issu des collectes sélectives en Apport Volontaire :

- Gestion en Délégation de Service Public d'un centre de tri situé sur la commune de Calce
- Suivi des contrats avec CITEO

Citeo est une entreprise privée en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion le 8 septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio.

L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'Etat pour une durée de 5 ans. La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis en marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

Le SYDETOM66 a contractualisé au 1er janvier 2018 le Barème F (2018-2022), ce qui lui permet de bénéficier d'une aide technique, financière et pratique.

La reprise des matériaux de la collecte sélective s'effectue depuis le 1er janvier 2018, selon l'option FEDRATION pour la plupart des matériaux, hormis les papiers cartons complexés (ELA) et le Verre (OI Manufacturing), pour lesquels l'option FILIERE a été conservée.

*** La valorisation organique des déchets verts**

Gestion de :

- 9 aires d'accueil, de stockage et de broyage de déchets verts
- 2 plates formes de compostage de déchets verts (en régie directe)
- 2 plates formes de compostage de déchets verts (gestion par 2 opérateurs)

Suivi des contrats avec les prestataires privés

*** La valorisation organique des boues de STEP**

- Gestion par 2 opérateurs privés (sur appel d'offres) de 2 plates-formes de compostage : boues de STEP/déchets verts
- Suivi des contrats avec les exploitants de plates formes

Le Président propose à l'Assemblée de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la communauté de communes au SYDETOM 66.

Le Président dit que Messieurs Jean MAURY, Roger PAILLES, Jean-Louis JALLAT et Madame Elisabeth PREVOT se portent candidats pour représenter la communauté de communes au sein du SYDETOM 66.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.2 Syndicats Mixtes de Bassin Versant

Le Président rappelle que depuis le 1/1/2018 et conformément à la loi NOTRe, la Communauté est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

Cette compétence obligatoire codifiée, pour les communautés, à l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement à savoir:

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; -
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Par ailleurs afin de continuer les actions "hors GEMAPI" actuellement exercées par les Syndicats Mixtes de Bassins Versants, la Communauté exerce une compétence facultative également codifiée au L211-7 du code de l'environnement, 12° et permettant l'animation de territoire :

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Afin d'exercer cette compétence, la Communauté a adhéré à 2 Syndicats Mixtes de Bassins Versants:

- Syndicat Mixte du Bassin Têt Versant;
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

5.4.2.1 Syndicat Mixte du Bassin Têt Versant (SMBTV)

Le Président demande au conseil de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant la Communauté de Communes Conflent Canigou au Conseil d'Administration du Syndicat Mixte du Bassin Têt Versant.

Sont désignés comme membres :

Titulaires :

M. Henri GUITART
M. Daniel ASPE
M. Bernard LAMBERT

Suppléants :

M. Patrice ARRO
M. Sébastien NENS
Mme Françoise ELLIOTT

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.2.2 Syndicat Mixte Bassin Versant de l'Agly (SMBVA)

Le **Président demande** au conseil de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly.

Sont désignés comme membres :

Titulaire : Claude SIRE

Suppléant : Henri GUITART

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.3 Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Le **Président** rappelle que par délibération du 2 octobre 2015, la communauté de communes a décidé la création d'un office de tourisme intercommunal sous forme associative.

L'Office de Tourisme intercommunal a notamment pour objet la mise en œuvre de la mission de développement touristique de service public qui lui est déléguée dans le cadre d'une convention d'objectifs annuelle par la Communauté de communes Conflent Canigó (CCCC), en conformité avec les choix effectués par celle-ci dans le cadre de la détermination de l'intérêt communautaire.

A ce titre, l'OTI assume l'accueil des visiteurs, l'information touristique et la promotion du territoire intercommunal, avec possibilité de gestion de boutiques à vocation touristique locale.

Il collabore avec les autres structures chargées de l'organisation ou de la promotion touristique aux différents niveaux du territoire (Agence de développement touristique des Pyrénées Orientales et le Comité Régional du Tourisme).

Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Il peut mener des actions culturelles, sportives ou d'animations.

Il peut être chargé de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du tourisme local et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.

L'Office de Tourisme Intercommunal peut commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre Ier du livre II du code du Tourisme. Il peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

L'Office de Tourisme Intercommunal se compose :

- Des **membres actifs**, adhérents à l'association, à jour de la cotisation annuelle et des obligations fiscales, sociales.
- De 8 **membres de droit** et leurs 8 suppléants, représentant les communes de la communauté de communes désignés parmi les élus n'étant pas conseillers communautaires pour la durée de leur mandat.

Le collège des membres de droit se compose de :

- 1 représentant et 1 suppléant de la commune de Vernet-les-Bains
- 1 représentant et 1 suppléant de la commune de Molitg-les-Bains
- 1 représentant et 1 suppléant de la commune de Villefranche-de-Conflent
- 1 représentant et 1 suppléant de la commune de Prades
- 1 représentant et 1 suppléant de la commune de Vinça

désignés par leur conseil municipal respectif,

et

de 3 représentants des autres communes de la communauté de communes ainsi que leurs 3 suppléants désignés par délibération du conseil communautaire qui veillera à une représentation équilibrée du territoire.

- De 4 **membres d'honneur** et leurs 4 suppléants représentants de la communauté de communes désignés par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat.
- Un collège composé d'un représentant par communes membres de la Communauté de Communes Conflent Canigó et leurs suppléants désignés par chaque conseil municipal, avec voix consultative.

Le Président propose de désigner, conformément aux statuts de l'association Office de Tourisme Conflent Canigó, 4 membres d'honneur (4 titulaires et 4 suppléants) choisis parmi les délégués communautaires, afin de représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'association.

Le Président précise que les membres d'honneur n'ont pas voix délibérante.

Sont désignés comme membres d'honneur choisis parmi les délégués communautaires :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| - Patrick LECROQ, titulaire | - Géraldine BOUVIER, suppléante |
| - Jean-Louis SALIES, titulaire | - René DRAGUE, suppléant |
| - Henri GUITART, titulaire | - Françoise ELLIOTT, suppléante |
| - Gérard QUES, titulaire | - Thérèse GOBERT FORGAS, suppléante |

Sont désignés comme membres non délégués communautaires :

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| - José MONTESSINO, titulaire | - Elisabeth GHELFI, suppléante |
|------------------------------|--------------------------------|

- Laetitia SITJA, titulaire
- Christine RIERA, titulaire

- Jean-Jacques XIFFRE, suppléant
- Joël MENE, suppléant

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.4 Syndicat Mixte de La Désix

Le **Président** rappelle que la Communauté de Communes Conflent Canigó est membre du Syndicat Mixte de la Désix en représentation substitution des communes d'Arboussols, Tarerach et Tréviach au titre de la compétence DFCL.

Le **Président** fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner 6 délégués (3 titulaires + 3 suppléants) de la communauté de communes au Syndicat Mixte de la Désix.

Sont désignés :

Titulaires

- Jean-Louis SALIES
- Claude SIRE
- Fernand CABEZA

Suppléants

- Jean MAURY
- René DRAGUE
- Claude ESCAPE

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.5 Conseil de surveillance de l'Hôpital Local de Prades

Le **Président** rappelle que conformément à l'article R 6143-2 du code de la santé publique, le conseil doit désigner un représentant au conseil de surveillance de l'hôpital local de Prades.

Est désigné comme représentant Monsieur Jean-Louis JALLAT.

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.6 Festival Pablo Casals

Le **Président fait part** à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un délégué de la communauté de communes au festival Pablo Casals.

Est désigné comme représentant Madame Anne-Marie CANAL.

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.7 Représentants au sein du conseil d'administration des établissements publics d'enseignements (EPLE)

Le **Président** rappelle que conformément au R 421-14 du code de l'éducation, le conseil Communautaire doit désigner un représentant au conseil d'administration du Lycée et un représentant au conseil d'administration du collège.

- Représentant Lycée
- Représentant Collège

Sont désignés pour le :

- Collège Gustave Violet : Mme Johanna MESSAGER
- Lycée Charles Renouvier : M. Patrick MARCEL

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 68 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN et Aude VIVES).

5.4.8 Représentants au comité Syndical du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

Le **Président** rappelle que les actions d'un Parc naturel régional sont arrêtées et mises en œuvre par son organisme de gestion, en référence à la Charte. Cet organisme de gestion est de droit un **syndicat mixte** regroupant la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, les 3 communautés de communes et les 66 communes ayant adopté la **Charte**. Il fonctionne dans le souci d'une large **concertation** avec les partenaires locaux grâce à des **commissions** thématiques composées d'élus et de membres du **Conseil de développement durable** (associations, partenaires socio-économiques, organismes publics). Tous participent à la définition et la mise en œuvre du programme d'actions du Parc.

Le **Président** fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la communauté de communes au Syndical du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes.

Sont désignés comme membres :

Titulaires :

M. Jean-Luc BLAISE
M. Yaël DELVIGNE
M. Sébastien CHAUVEAU

Suppléants :

M. Jean SERVAT
Mme Johanna MESSAGER
M. Stéphane GILMANT

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

5.4.9 Bois énergie 66

Le Président rappelle que « Bois Energie 66 » est une association loi 1901 déclarée le 21 juin 1996 au journal officiel, dont l'objectif est le suivant :

« Toutes actions relatives à l'organisation, la promotion et au développement de la filière bois énergie et de toutes activités connexes. »

Dans ce but, l'association prend les initiatives, soutient les actions et réalise toutes opérations relevant de son objet, en s'assurant les concours techniques et financiers nécessaires.

Le Président donne lecture des principales missions de l'association sont :

- Animation et information,
- Conseil et accompagnement
- Pré diagnostic de faisabilité
- Approvisionnement
- Étude de gisement

Le Président propose de désigner Monsieur Bernard LAMBERT.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.10 Comité OCCAL

Le Président rappelle que par délibération du 26 juin 2020, le conseil a décidé d'adhérer et d'abonder le fonds régional OCCAL permettant de soutenir financièrement les entreprises impactées par la crise sanitaire et la crise économique à venir.

Le Président dit qu'il convient de désigner un 1 représentant au Comité d'attribution des aides.

Monsieur Roger PAILLES est désigné en tant que représentant.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 69 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pierre SERRA).

5.4.11 Comité de sélection INICI

Le Président rappelle que la Communauté de communes a développé un village d'Entreprises "INICI" situé dans la zone d'activités Gibraltar à Prades. Un comité de sélection est chargé d'étudier

les dossiers des entreprises candidates à la location des locaux disponibles. Ce comité est composé de 5 délégués communautaires.

Le Président propose de désigner comme membres Messieurs Roger PAILLES, Raphaël VIGIER, Daniel ASPE et Mesdames Thérèse FORGAS GOBERT et Elisabeth PREVOT.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.12 Comité de pilotage opération Pylot (OPAH touristique)

Le Président rappelle qu'en partenariat avec le PNR Pyrénées Catalanes, la communauté mène une action dénommée Pylot et visant à soutenir les hébergeurs privés dans la rénovation des logements touristiques dans le cadre d'une montée en gamme.

Le Président dit qu'il convient de désigner un représentant au comité de pilotage de cette action.

Monsieur Jean-Louis SALIES est désigné comme représentant de la communauté de communes au comité de pilotage de cette action.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.13 Comité petite région SAFER

Le Président rappelle que dans le cadre des préemptions demandées à la SAFER pour les terres agricoles.

Le Président dit qu'il convient de désigner un représentant de la communauté au comité "petite région" de la SAFER.

Monsieur Olivier GRAVAS est désigné comme représentant de la communauté de communes au comité « petite région » de la SAFER.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.14 UDSIS

Le Président rappelle que l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social (UDSIS) créée en 1954 est un Syndicat Mixte . Elle regroupe une grande majorité des communes et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Le syndicat mixte a pour objet d'intervenir dans des missions de SERVICE PUBLIC, notamment dans le cadre du temps scolaire et périscolaire, à savoir les services publics de la restauration collective et des activités sportives et œuvres sociales.

L'UDSIS sert les repas dans les cantines d'Olette, Vernet les Bains, Marquixanes et Vinça.

Le Président précise que la Communauté de Communes sera représentée par :

- Le Président ou son représentant,
- 3 représentants supplémentaires.

Mesdames Josette PUJOL, Catherine PONTENX et Gladys DA SILVA et Monsieur Patrick MARCEL se sont portés candidats.

Sont désignés :

Madame Josette PUJOL comme représentante du Président, et Mesdames Catherine PONTENX, Gladys DA SILVA et Monsieur Patrick MARCEL en qualité de représentants supplémentaires.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

5.4.15 ADRET

Le Président rappelle que l'ADRET (Agence de Développement Rural Europe et Territoires), association loi 1901, créée en 1993, a pour objet :

- de mettre à la disposition des acteurs du développement un centre de ressources et des moyens matériels ou administratifs nécessaires à leur activité
- de diffuser l'information sur les programmes et politiques communautaires et de développer des actions dans le cadre de sa mission de service public d'information de l'Union européenne en région Occitanie Pyrénées Méditerranée.
- d'informer et d'accompagner les porteurs de projets en leur procurant des informations et conseils et en les orientant le cas échéant vers des structures et personnes ressources qualifiées
- de développer des partenariats et de conclure des conventions avec différentes structures publiques ou privées (par exemple collectivités territoriales, chambres consulaires, services de l'Etat, associations, banques, centres de gestion, cabinets conseils, universités) afin de proposer ou d'obtenir des services particuliers dans les domaines de l'information européenne, de l'appui aux porteurs de projets, du développement économique local, de l'aménagement du territoire...
- d'organiser des formations dans les domaines de compétences précités

L'A.D.R.E.T. est labellisée comme relais officiel de l'Union européenne depuis 1994.

1994-2004 : Carrefour rural européen

2005-2020 : Centre d'information Europe Direct

Elle a obtenu en 2017 le « prix du citoyen européen » décerné par le Parlement européen.

Le Président dit qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un suppléant de la communauté de communes à l'Agence de Développement Rural Europe et Territoires (ADRET).

Sont désignés comme membres :

- Anne LAUBIES, titulaire

- Jean-Louis SALIES, suppléant

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 69 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pierre SERRA).

5.5 Délégations au Président

Le Président rappelle que l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

DONNE lecture des différentes attributions qui peuvent être, en tout ou partie, déléguées par le conseil communautaire,

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De prendre toutes décisions concernant les groupements de commandes ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'ensemble des institutions publiques ou privées intéressées ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huis-siers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- D'exercer, au nom de la communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans le périmètre des Zones d'Aménagement Concertée déclarées d'intérêt communautaire ;
- D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants ;
 - Agression envers le personnel intercommunal ou un délégué communautaire ;
 - Atteinte aux biens propriétés ou mis à disposition de la Communauté de Communes
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules propriétés de la communauté de communes dans la limite d'un dommage de 5.000 €
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la communauté de communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté déclarée d'intérêt communautaire et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- D'exercer, au nom de la communauté de communes, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme pour la constitution de réserves foncières, telle que prévue à l'article 4.1.2 des statuts de la communauté de communes ;

- De signer les conventions de Projet Urbain Partenarial avec les communes membres et les parties prenantes lorsque la convention n'emporte pas de participation financière de la communauté de communes.
- D'accueillir des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle dont la gratification (et droit assimilable) sera conforme à la réglementation en vigueur ;

Le Président précise que les Vice-Présidents et membres du bureau agissant dans le cadre d'une délégation du Président peuvent signer les décisions prises en vertu de cette délibération.

Le Président rendra compte des décisions prises dans le cadre de cette délibération lors de la plus proche réunion du Conseil.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6 - FINANCES

Le Président rappelle que conformément à la décision prise en 2019, le budget annexe des ateliers relais a été clôturé fin 2019 et les éléments repris au sein du budget principal en 2020 dont l'en-cours et les loyers perçus par le Village entreprises.

Les éléments proposés dans le présent budget sont conformes à ceux exposés lors du débat d'orientation budgétaire. Ainsi, le budget a été établi en fonctionnement en tenant compte des éléments suivants :

- La réforme de la taxe d'habitation ayant amené la Communauté à mettre en place la taxe foncière sur les propriétés bâties avec un taux de 1% afin de remplacer la hausse de taxe d'habitation qui ne peut plus produire les effets escomptés sur l'équilibre du budget. La reprise de 200K€ sur le produit notifié de taxe d'habitation correspondant à la hausse de taux votée entre 2018 et 2019 pour les 80% de ménages exonérés en 2020 suite aux changements intervenus en loi de finances pour 2020 ;
- La crise sanitaire avec la prise en compte d'une baisse potentielle des recettes de taxe de séjour de 30K€ au regard des réalisations 2019, des produits des services et des loyers du fait des fermetures de services et d'entreprises.

En investissement, les crédits reprennent les opérations déjà engagées sous la précédente mandature et les premiers crédits d'opérations qui vont s'engager. Les réalisations au regard des inscriptions proposées resteront modestes en 2020 du fait du contexte exceptionnel qui ne permettra pas de mener l'ensemble des investissements programmés.

Les nouvelles inscriptions concernent essentiellement :

- La finalisation des travaux d'accès à la Maison du Parc Naturel Régional à Olette ;

- Le lancement de deux nouveaux schémas, les anciens étant obsolètes : le schéma de développement économique et le schéma intercommunal de tourisme ;
- Les travaux pour les pistes DFCl suite à la tempête Gloria (qui devraient être financés à 100%) ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial qui constitue une obligation légale pour la Communauté ;
- Les acquisitions liées à la réalisation de la station d'Olette ;
- Les études pour les aménagements à venir pour la maison Felip et l'élaboration du Pays d'Art et d'Histoire ;
- Des études sont également prévues pour les travaux à réaliser sur les remparts et les abords à Villefranche de Conflent ;
- Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux du centre de loisir de Vernet les Bains ;
- Deux enveloppes sont maintenues en 2020 pour des travaux sur les écoles dont une provision pour le concours d'architecte pour l'école de Vinça et les acquisitions de matériels majorées en 2020 pour tenir compte des besoins d'équipement liés à la crise sanitaire.

- Budget annexe des ordures ménagères :

A l'image du budget principal, le budget annexe des ordures ménagères est établi conformément aux orientations présentées lors du dernier conseil.

Il tient compte de la poursuite du lissage des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères amenant 3 communes à voir baisser leurs taux. En recettes, une baisse a été comptabilisée pour la redevance spéciale afin de tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur les établissements concernés.

En dépenses de fonctionnement, les variations sont liées aux charges nouvelles liées à la crise sanitaire (masques, produits d'entretien, frais de nettoyage), mais également à la progression des charges liées au SYDETOM et aux transferts des déchets.

En investissement, les inscriptions correspondent principalement aux opérations suivantes :

- Travaux de mise aux normes à la déchetterie de Vinça pour permettre sa réouverture ;
- Travaux complémentaires sur la déchetterie de Prades ;
- Subvention d'équipement pour le SYDETOM pour la réalisation de la Ressourcerie ;
- Acquisitions de containers et colonnes ;
- Acquisition d'une benne.

- Budget annexe de la restauration scolaire :

Ce budget dont la structure est relativement stable tient compte en 2020 principalement des effets de la crise sanitaire tant sur les dépenses alimentaires et d'achats de repas que sur les produits issus de la facturation des familles.

En investissement, des crédits sont prévus pour l'acquisition de matériel, la finalisation de l'étude engagée en 2019 et de l'acquisition d'un logiciel d'inscription.

Les comptes de gestions sont disponibles au service finances de la communauté.

Le Président cède la parole à la Directrice Financière, Sophie THIMONNIER.

6.1. Budget Annexe Atelier Relais

6.1.1 – Vote du compte administratif 2019

Sophie THIMONNIER présente le compte administratif 2019 du budget annexe atelier relais et donne lecture :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	28 321,34			67 448,29	28 321,34	67 448,29
Opérations de l'exercice	146 504,64	93 623,33	98 352,64	114 859,39	244 857,28	208 482,72
TOTAUX	174 825,98	93 623,33	98 352,64	182 307,68	273 178,62	275 931,01
Résultats de clôture	81 202,65			83 955,04		2 752,39
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	81 202,65	0,00		83 955,04	0,00	2 752,39
RESULTATS DEFINITIFS						2 752,39

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Compte	BUDGET 2019	CA 2019	Tx de réalisation
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	111 022,00	111 350,95	100%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	3 508,44	702%
PRODUITS REELS FONCTIONNEMENT	111 522,00	114 859,39	103%
RESULTAT REPORTE	67 448,29		0%
PRODUITS FONCTIONNEMENT	178 970,29	114 859,39	64%
FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Compte	BUDGET 2019	CA 2019	Tx de réalisation
ACHATS	7 600,00	4 001,03	53%
SERVICES EXTERIEURS	19 000,00	19 920,13	105%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	38 134,99	11 961,61	31%
IMPOTS	6 000,00	17 990,00	300%
FRAIS DE PERSONNEL	17 000,00	15 718,98	92%
FRAIS FINANCIERS	33 000,00	25 595,89	78%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	0%
DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	0,00	0%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 165,00	3 165,00	100%
CHARGES FONCTIONNEMENT	130 899,99	98 352,64	75%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	48 070,30		0%
CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT	178 970,29	98 352,64	55%

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2019	CA 2019	RAR
DEFICIT REPORTE	28 321,34	0,00	0,00
EMPRUNTS	144 700,00	144 549,64	0,00
IMMOBILISATIONS	2 000,00	1 955,00	0,00
TRAVAUX	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	180 021,34	146 504,64	0,00

INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET 2019	CA 2019	RAR
SUBVENTIONS	128 786,04	90 458,33	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	51 235,30	3 165,00	0,00
TOTAL RECETTES	180 021,34	93 623,33	0,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	98 352,64
TOTAL RECETTES	114 859,39
RESULTAT	16 506,75
RESULTAT REPORTE	67 448,29
RESULTAT CUMULE	83 955,04

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	146 504,64
TOTAL RECETTES	93 623,33
RESULTAT	-52 881,31
RESULTAT REPORTE	-28 321,34
RESULTAT CUMULE	-81 202,65
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
SOLDE RESTES A REALISER	0,00

DEFICIT A FINANCER 1068	81 202,65
--------------------------------	------------------

RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER	2 752,39
---	-----------------

Le Président soumet au vote du Conseil le compte administratif 2019 du budget annexe Atelier Relais.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2019 du budget annexe Atelier Relais, par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6.1.2 – Vote du compte de gestion

Sophie THIMONNIER présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le compte de gestion 2019 du budget annexe Atelier Relais dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6.2 – Budget Principal

6.2.1 – Vote du Compte Administratif 2019

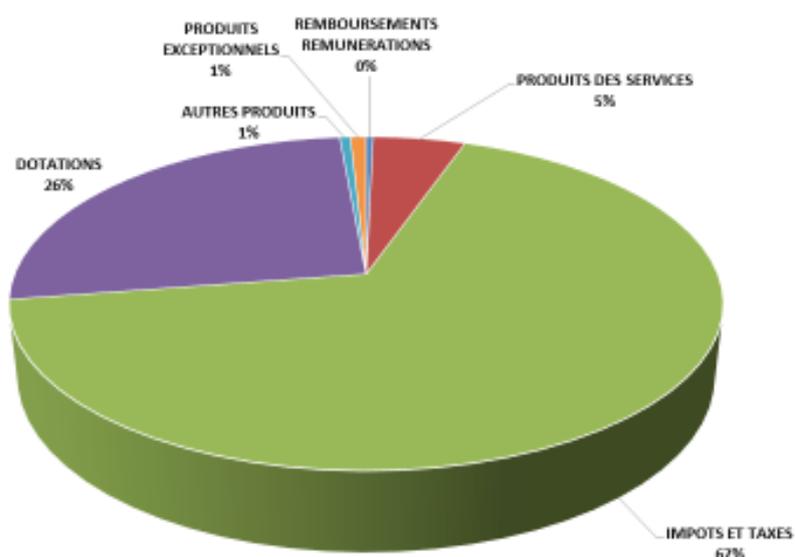
Sophie THIMONNIER présente le compte administratif 2019 du budget principal et donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

CC PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	530 580,87			663 135,42	530 580,87	663 135,42
Opérations de l'exercice	1 440 291,08	1 608 828,62	11 173 208,70	11 743 960,02	12 613 499,78	13 352 788,64
TOTAUX	1 970 871,95	1 608 828,62	11 173 208,70	12 407 095,44	13 144 080,65	14 015 924,06
Résultats de clôture	362 043,33			1 233 886,74		871 843,41
Restes à réaliser	1 038 554,37	616 079,09			1 038 554,37	616 079,09
TOTAUX CUMULES	1 400 597,70	616 079,09		1 233 886,74	1 038 554,37	1 487 922,50
RESULTATS DEFINITIFS						449 368,13

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Compte	BUDGET 2019	CA 2019	Tx de réalisation
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	20 000,00	43 843,62	219%
PRODUITS DES SERVICES	525 000,00	581 615,69	111%
IMPOTS ET TAXES	7 426 170,00	7 895 337,95	106%
DOTATIONS	2 920 643,00	3 056 833,41	105%
AUTRES PRODUITS	64 399,00	67 735,88	105%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	98 593,47	4930%
PRODUITS FONCTIONNEMENT	10 958 212,00	11 743 960,02	107%
RESULTAT REPORTE	663 135,42	-	0%
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT REPORTE	11 621 347,42	11 743 960,02	101%

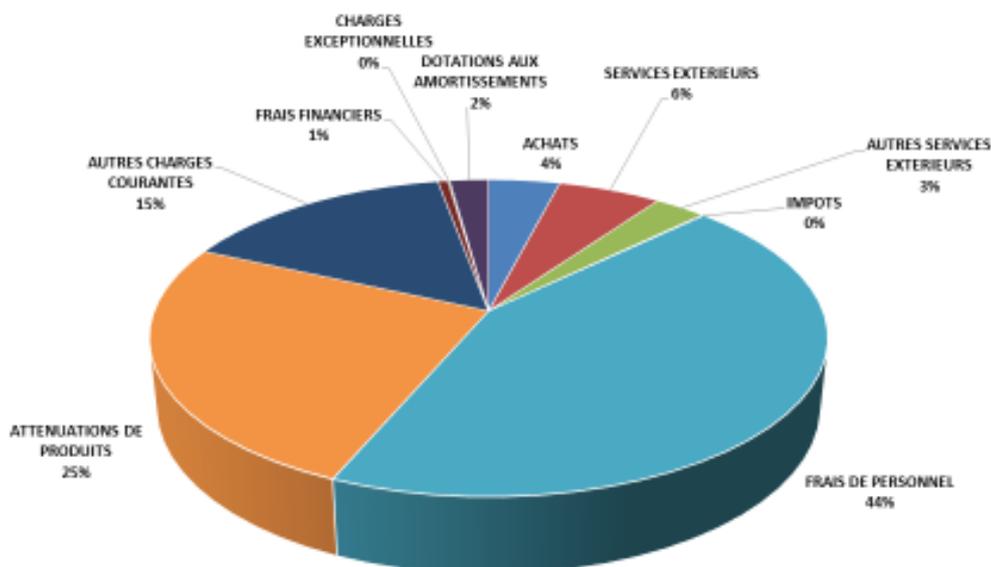
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Compte	BUDGET 2019	CA 2019	Tx de réalisation
ACHATS	446 400,00	446 199,22	100%
SERVICES EXTERIEURS	668 766,00	647 398,66	97%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	305 489,00	322 885,94	106%
IMPOTS	3 532,00	13 333,95	378%
FRAIS DE PERSONNEL	4 618 501,00	4 874 444,08	106%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 925 061,00	2 834 565,00	97%
AUTRES CHARGES COURANTES	1 749 164,00	1 716 513,16	98%
FRAIS FINANCIERS	61 689,00	62 189,68	101%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	12 401,95	41%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	250 000,00	243 277,06	97%
CHARGES FONCTIONNEMENT	11 058 602,00	11 173 208,70	101%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	562 745,42		0%
CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT	11 621 347,42	11 173 208,70	96%

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CHARGES DE FONCTIONNEMENT



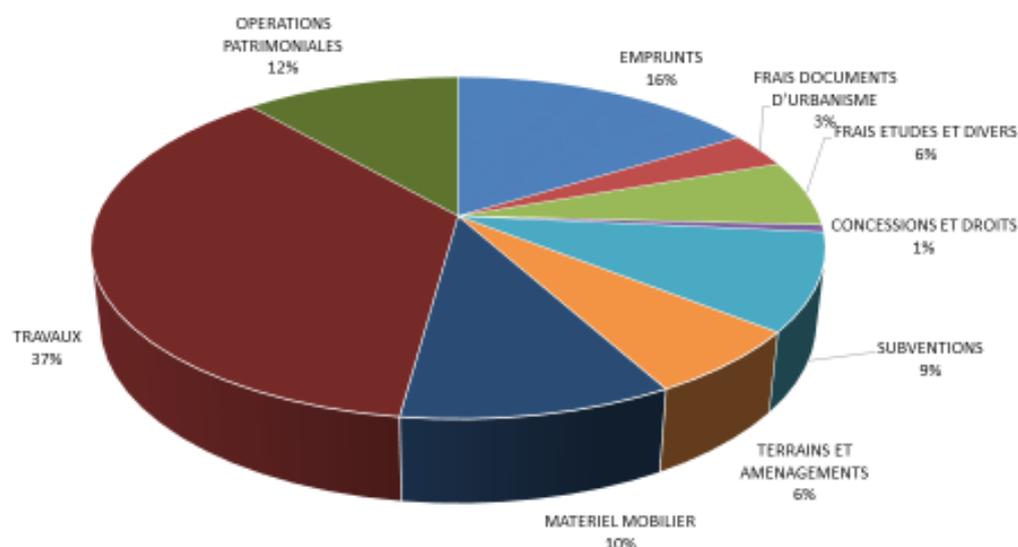
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	11 173 208,70
TOTAL RECETTES	11 743 960,02
RESULTAT	570 751,32
RESULTAT REPORTE	663 135,42
RESULTAT CUMULE	1 233 886,74

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2019	CA 2019	RAR
DEFICIT REPORTE	530 580,87	0,00	0,00
EMPRUNTS	234 000,00	233 788,42	0,00
FRAIS DOCUMENTS D'URBANISME	270 891,40	48 118,40	196 876,36
FRAIS ETUDES ET DIVERS	184 702,80	90 202,50	29 494,80
CONCESSIONS ET DROITS	34 968,80	9 855,96	2 100,00
SUBVENTIONS	190 434,52	132 177,58	188 617,26
TERRAINS ET AMENAGEMENTS	362 000,00	90 801,37	7 898,00
MATERIEL MOBILIER	231 055,88	145 570,45	66 709,98
TRAVAUX	1 866 707,41	526 146,09	546 857,97
OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	163 630,31	0,00
TOTAL DEPENSES	3 905 341,68	1 440 291,08	1 038 554,37

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	DEPENSES 2019			RECETTES 2019		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	65 964	374 149	440 114		68 129	68 129
OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services)	5 664	38 664	44 328			
ACCES PNR OLETTE	16 943	160 889	177 832		68 129	68 129
ZAC VINCA	15 037	65 597	80 634			
QUADRAT COWORKING		109 000	109 000			
SCHEMA DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	28 320		28 320			
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	246 117	316 865	562 982	30 918	217 786	248 703
PISTES DFCI	78 531	42 851	121 383	16 278	217 786	234 064
CHEMINS RANDONNEES	4 424	11 978	16 402	735		735
ETUDES SCOT PLUI	48 118	194 758	242 876	13 904		13 904
RESERVE FONCIERE ECONOMIQUE ET AGRICOLE	45 954	5 000	50 954			
GEMAPI	9 675		9 675			
CANAL DE BOHERE	21 004		21 004			
OPAH	25 539	33 814	59 353			
PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL	12 870	28 464	41 334			

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'EQUIPEMENT

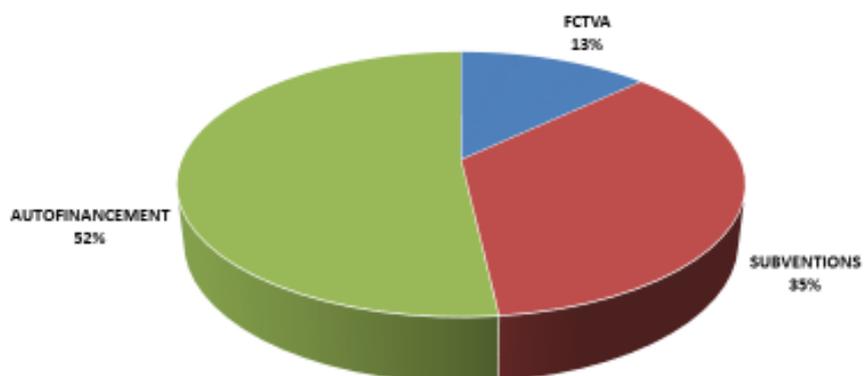
OPERATIONS	DEPENSES 2019			RECETTES 2019		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
CADRE DE VIE	54 557	36 143	90 700	50 644	180 862	231 505
MAISON DE SANTE	52 864		52 864	43 122	159 631	202 753
CABINET MEDICAL	1 693		1 693	7 521		7 521
STATION OLETTE		36 143	36 143		21 231	21 231
EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS	128 545	20 614	149 159	4 195	20 953	25 148
PISCINE GROS ENTRETIEN	4 289	475	4 763			
MEDIATHEQUE LIVRES	31 210		31 210			
MEDIATHEQUE TRAVAUX	92 626	20 140	112 765			
SIGNALETIQUE CULTURELLE				4 195	20 953	25 148
MAISON FELIP	420		420			

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	DEPENSES 2019			RECETTES 2019		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
ENFANCE ET JEUNESSE	476 763	284 970	761 733	30 339	128 349	158 688
CRECHE PRADES	57 213		57 213			0
PIJ et CL RIA	4 723		4 723			0
PIJ DE PRADES	803		803			0
CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE PRADES		96 000	96 000			0
PIJ + CL VERNET	5 575	44 545	50 121	2 700	63 914	66 614
PIJ VINCA	624		624			0
CRECHE VERNET	8 523	484	9 007			0
ECOLES TRAVAUX	362 621	81 126	443 747	27 639	62 435	90 074
ECOLES EQUIPEMENT	36 681	62 814	99 495		2 000	2 000
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DIVERS	70 927	5 813	76 740	0	0	0
PARC AUTO	29 104		29 104			0
MOBILIER ET MATERIEL DIVERS	14 151	2 615	16 767			0
INFORMATIQUE	26 945	2 100	29 045			0
AIRE GENS DU VOYAGE	726		726			0
DIVERS		1 098	1 098			0
TOTAL	1 042 872	1 038 554	2 081 427	116 095	616 079	732 174

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	BUDGET 2019	CA 2019	RAR
FCTVA	176 260,00	268 626,24	0,00
SUBVENTIONS	760 796,10	116 095,03	616 079,09
EMPRUNTS	1 488 340,18	150 000,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	1 479 945,40	1 074 107,35	0,00
TOTAL RECETTES	3 905 341,68	1 608 828,62	616 079,09



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	11 173 208,70
TOTAL RECETTES	11 743 960,02
RESULTAT	570 751,32
RESULTAT REPORTE	663 135,42
RESULTAT CUMULE	1 233 886,74

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	1 440 291,08
TOTAL RECETTES	1 608 828,62
RESULTAT	168 537,54
RESULTAT REPORTE	-530 580,87
RESULTAT CUMULE	-362 043,33
RESTES A REALISER DEPENSES	-1 038 554,37
RESTES A REALISER RECETTES	616 079,09
SOLDE RESTES A REALISER	-422 475,28

DEFICIT A FINANCER 1068	784 518,61
--------------------------------	-------------------

RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER	449 368,13
---	-------------------

AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BA ATELIERS RELAIS 2019

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES B PRINCIPAL ET ATR	11 271 561,34
RECETTES B PRINCIPAL ET ATR	11 858 819,41
RESULTAT DE L'EXERCICE	587 258,07
RESULTAT REPORTE B PRINCIPAL ET ATR	730 583,71
RESULTAT CUMULE	1 317 841,78
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES B PRINCIPAL ET ATR	1 586 795,72
RECETTES B PRINCIPAL ET ATR	1 702 451,95
RESULTAT DE L'EXERCICE	115 656,23
REPORTE TOTAL B PRINCIPAL ET ATR	-558 902,21
RESULTAT CUMULE	-443 245,98
RESTES A REALISER DEPENSES	1 038 554,37
RESTES A REALISER RECETTES	616 079,09
SOLDE RESTES A REALISER	-422 475,28
DEFICIT A FINANCER 1068	865 721,26
RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER	452 120,52

Le **Président** soumet au vote du Conseil le compte administratif 2019 du budget principal.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2019 du budget principal, par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6.2.2 – Vote du compte de gestion

Sophie THIMONNIER présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le compte de gestion 2019 du budget principal dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6.2.3 – Affectation du résultat

Sophie THIMONNIER donne lecture de l'affectation du résultat vu les comptes administratifs 2019 du budget principal et des ateliers relais.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 VOTE LE 17 JUILLET 2020	
Résultat de fonctionnement 2019	
A <u>Résultat de l'exercice</u>	
Budget principal :	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 570 751.32 €
 Budget annexe des ateliers relais :	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 16 506.75 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
(ligne 002 du compte administratif)	
Budget principal :	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 663 135.42 €
 Budget annexe des ateliers relais :	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 67 448.29 €
C <u>Résultat à affecter</u>	
=A+B (hors reste à réaliser),	
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 1 317 841.78 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2019 + résultat re- porté</u>	
Besoin de financement budget principal :	- 362 043.33 €
Besoin de financement budget annexe des ateliers relais :	- 81 202.65 €
E <u>Solde des restes à réaliser 2019</u>	- 422 475.28 €
Besoin de financement F=D+E	- 865 721.26 €
AFFECTATION =C =G+H	+ 1 317 841.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	865 721.26 €
G=au moins la couverture du besoin de financement	
2) H Report en fonctionnement R 002	452 120.52 €

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA) l'affectation du résultat concernant le Budget Principal.

6.2.4 – Budget Primitif 2020

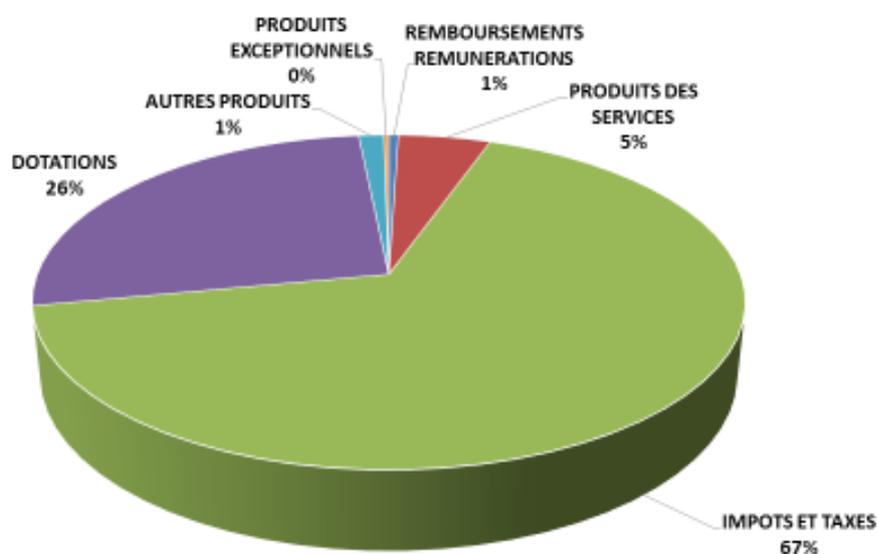
Sophie THIMONNIER donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Principal 2019 qui s'équilibre tel que suit :

- Section Fonctionnement : Dépenses 12 170 904,52€
Recettes 12 170 904,52€
- Section Investissement : Dépenses 4 566 587,91€
Recettes 4 566 587,91€

BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Compte	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	20 000,00	43 843,62	60 000,00
PRODUITS DES SERVICES	525 000,00	581 615,69	575 000,00
IMPOTS ET TAXES	7 426 170,00	7 895 337,95	7 802 709,00
DOTATIONS	2 920 643,00	3 056 833,41	3 094 113,00
AUTRES PRODUITS	64 399,00	67 735,88	156 398,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	98 593,47	30 564,00
PRODUITS FONCTIONNEMENT	10 958 212,00	11 743 960,02	11 718 784,00
RESULTAT REPORTE	663 135,42	0,00	452 120,52
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT REPORTE	11 621 347,42	11 743 960,02	12 170 904,52

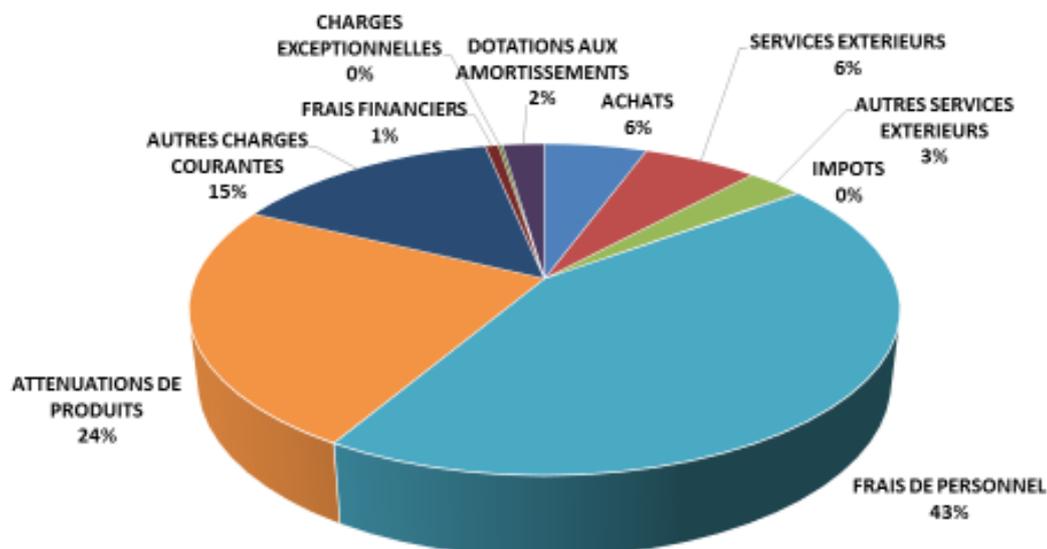
BUDGET PRIMITIF 2020



BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Compte	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020
ACHATS	446 400,00	446 199,22	655 031,00
SERVICES EXTERIEURS	668 766,00	647 398,66	731 884,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	305 489,00	322 885,94	355 489,00
IMPOTS	3 532,00	13 333,95	14 200,00
FRAIS DE PERSONNEL	4 618 501,00	4 874 444,08	5 107 174,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 925 061,00	2 834 565,00	2 789 623,00
AUTRES CHARGES COURANTES	1 749 164,00	1 716 513,16	1 711 030,00
FRAIS FINANCIERS	61 689,00	62 189,68	85 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	12 401,95	25 300,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	250 000,00	243 277,06	268 955,00
CHARGES FONCTIONNEMENT	11 058 602,00	11 173 208,70	11 743 686,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	562 745,42		427 218,52
CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT	11 621 347,42	11 173 208,70	12 170 904,52

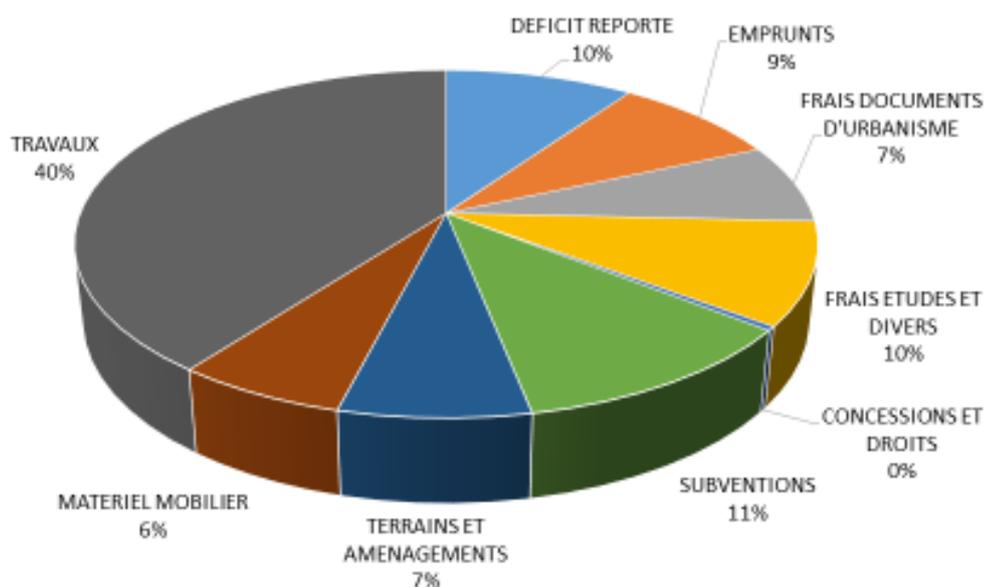
BUDGET PRIMITIF 2020



BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2020	RAR 2019	TOTAL
DEFICIT REPORTE	443 245,98	0,00	443 245,98
EMPRUNTS	395 000,00	0,00	395 000,00
FRAIS DOCUMENTS D'URBANISME	141 000,00	196 876,36	337 876,36
FRAIS ETUDES	405 852,00	29 494,80	435 346,80
CONCESSIONS ET DROITS	15 000,00	2 100,00	17 100,00
SUBVENTIONS	323 974,56	188 617,26	512 591,82
TERRAINS ET AMENAGEMENTS	315 000,00	7 898,00	322 898,00
MATERIEL MOBILIER VEHICULES	222 056,00	66 709,98	288 765,98
TRAVAUX	1 266 905,00	546 857,97	1 813 762,97
TOTAL DEPENSES	3 528 033,54	1 038 554,37	4 566 587,91

BUDGET PRIMITIF 2020



BUDGET PRIMITIF 2020

OPERATIONS	DEPENSES 2020			RECETTES 2020		
	BP 2020	RAR 2019	TOTAL	BP 2020	RAR 2019	TOTAL
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	519 980	375 247	895 227		68 129	68 129
OCMACS	30 000	38 664	68 664			
OCCAL	43 000		43 000			
ACCES PNR OLETTE	160 000	160 889	320 889		68 129	68 129
FRICHE LA BASTIDE		1 098	1 098			
ZAC VINCA	25 000	65 597	90 597			
OPAH TOURISTIQUE	60 000		60 000			
TOURISME SCHEMA INTERCOMMUNAL	50 000		50 000			
PANNEAUX AUTOROUTE	30 000		30 000			
OFFICE DE TOURISME	31 980		31 980			
QUADRAT COWORKING		109 000	109 000			
INICI / VILLAGE ENTREPRISES	30 000		30 000			
SCHEMA DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	60 000		60 000			

BUDGET PRIMITIF 2020

OPERATIONS	DEPENSES 2020			RECETTES 2020		
	BP 2020	RAR 2019	TOTAL	BP 2020	RAR 2019	TOTAL
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	789 300	316 865	1 106 165	136 310	217 786	354 096
PISTES DFCI	264 725	42 851	307 576	68 198	217 786	285 984
CHEMINS RANDONNEES	12 600	11 978	24 578	26 208		26 208
ETUDES SCOT PLUI	141 000	194 758	335 758	13 904		13 904
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	60 000		60 000			
PLAN VELO	50 000		50 000			
FACADES	50 000		50 000			
OPAH	50 000	33 814	83 814			0
RESERVE FONCIERE ECONOMIQUE ET AGRICOLE	100 000	5 000	105 000			0
GEMAPI	9 970		9 970			0
CANAL DE BOHERE	21 005		21 005			0
PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL	30 000	28 464	58 464	28 000		28 000
CADRE DE VIE	136 000	36 143	172 143	0	180 862	180 862
MAISON DE SANTE	1 000	0	1 000		159 631	159 631
STATION OLETTE	135 000	36 143	171 143		21 231	21 231

BUDGET PRIMITIF 2020

OPERATIONS	DEPENSES 2020			RECETTES 2020		
	BP 2020	RAR 2019	TOTAL	BP 2020	RAR 2019	TOTAL
EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS	314 489	20 614	335 103		20 953	20 953
PISCINE GROS ENTRETIEN	15 000	475	15 475			
MEDIATHEQUE LIVRES	39 489	0	39 489			
MEDIATHEQUE TRAVAUX	10 000	20 140	30 140			
SIGNALETIQUE CULTURELLE					20 953	20 953
MAISON FELIP / PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	100 000		100 000			
REMPARTS VILLEFRANCHE ET ABORDS	150 000		150 000			

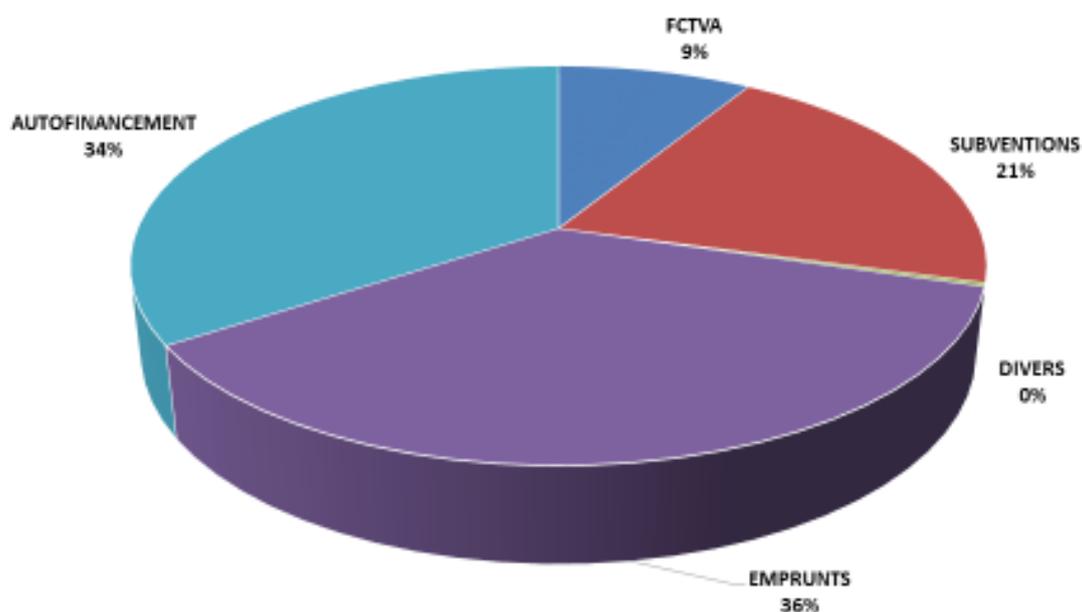
BUDGET PRIMITIF 2020

OPERATIONS	DEPENSES 2020			RECETTES 2020		
	BP 2020	RAR 2019	TOTAL	BP 2020	RAR 2019	TOTAL
ENFANCE ET JEUNESSE	885 019	284 970	1 169 989	199 830	128 349	328 179
CRECHE PRADES	22 200	0	22 200			0
PIJ et CL RIA	37 900		37 900			0
CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE PRADES	50 000	96 000	146 000			0
PIJ + CL VERNET	414 000	44 545	458 545	162 700	63 914	226 614
CRECHE VERNET	10 000	484	10 484			0
AGORESPACE	15 000		15 000			0
ETUDE CANTINE	27 852		27 852			
ECOLE TRAVAUX	188 400	81 126	269 526	37 130	62 435	99 565
ECOLE EQUIPEMENT COVID	13 500		13 500			
ECOLE EQUIPEMENT	106 167	62 814	168 981		2 000	2 000
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DIVERS	45 000	4 715	49 715	0	0	0
PARC AUTO	20 000		20 000			0
MOBILIER ET MATERIEL DIVERS	10 000	2 615	12 615			0
INFORMATIQUE	15 000	2 100	17 100			0
TOTAL	2 689 788	1 038 554	3 728 342	336 140	616 079	952 219

BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2020	RAR 2019	TOTAL
FCTVA	400 000,00	0,00	400 000,00
SUBVENTIONS	322 236,00	616 079,09	938 315,09
DIVERS	13 904,00	0,00	13 904,00
EMPRUNTS	1 652 474,04	0,00	1 652 474,04
AUTOFINANCEMENT	1 561 894,78	0,00	1 561 894,78
TOTAL RECETTES	3 950 508,82	616 079,09	4 566 587,91

BUDGET PRIMITIF 2020



BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET PRIMITIF 2020		
Section de Fonctionnement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	12 170 904,52	11 718 784,00
Excédent antérieur		452 120,52
Total Fonctionnement :	12 170 904,52	12 170 904,52
Section d'Investissement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	3 084 787,56	3 950 508,82
Déficit Antérieur	443 245,98	
Restes à réaliser	1 038 554,37	616 079,09
Total Investissement :	4 566 587,91	4 566 587,91
Total Budget 2020	16 737 492,43	16 737 492,43

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 67 voix POUR, 1 ABSTENTION (Pierre SERRA) et 2 CONTRE (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES).

6.3 – Budget Annexe Déchets

6.3.1 – Vote du Compte Administratif 2019

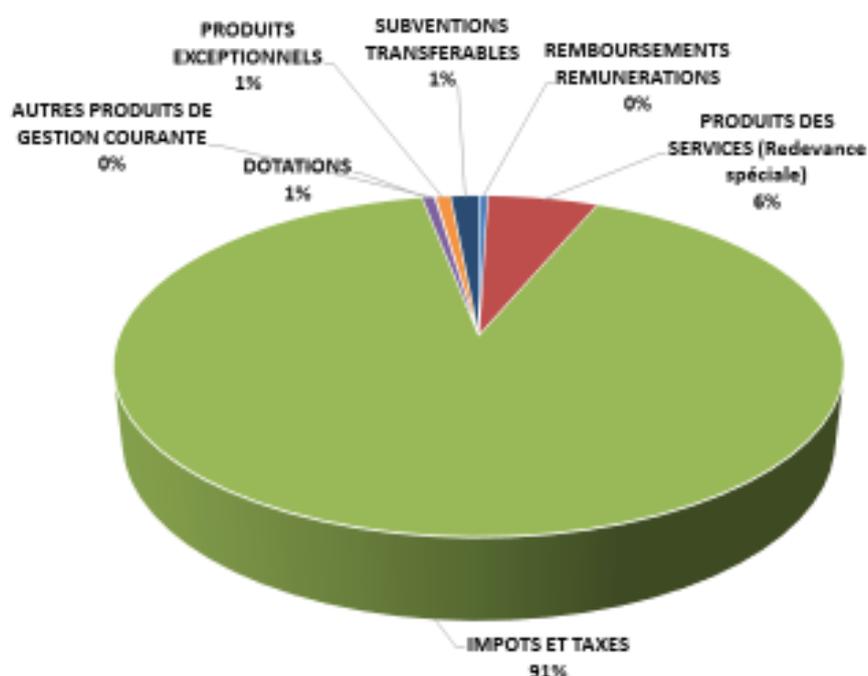
Sophie THIMONNIER présente le compte administratif 2019 du budget annexe des ordures ménagères et donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE DES DECHETS						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		121 833,83		260 351,71		382 185,54
Opérations de l'exercice	1 065 258,66	1 091 433,76	3 712 962,65	3 866 164,71	4 778 221,31	4 957 598,47
TOTAUX	1 065 258,66	1 213 267,59	3 712 962,65	4 126 516,42	4 778 221,31	5 339 784,01
Résultats de clôture		148 008,93		413 553,77		561 562,70
Restes à réaliser	132 711,21	53 658,12			132 711,21	53 658,12
TOTAUX CUMULES	132 711,21	201 667,05		413 553,77	132 711,21	615 220,82
RESULTATS DEFINITIFS						482 509,61

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2019	CA 2019	Tx de réalisation
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	0,00	18 533,02	
PRODUITS DES SERVICES (Redevance spéciale)	214 700,00	224 722,16	105%
IMPOTS ET TAXES	3 491 260,00	3 507 410,00	100%
DOTATIONS	27 790,00	25 716,84	93%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1 967,55	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	30 621,49	6124%
SUBVENTIONSTRANSFERABLES	57 205,00	57 193,65	100%
PRODUITS FONCTIONNEMENT	3 791 455,00	3 866 164,71	102%
RESULTAT REPORTE	260 351,71		0%
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC RESULTAT REPORTE	4 051 806,71	3 866 164,71	95%

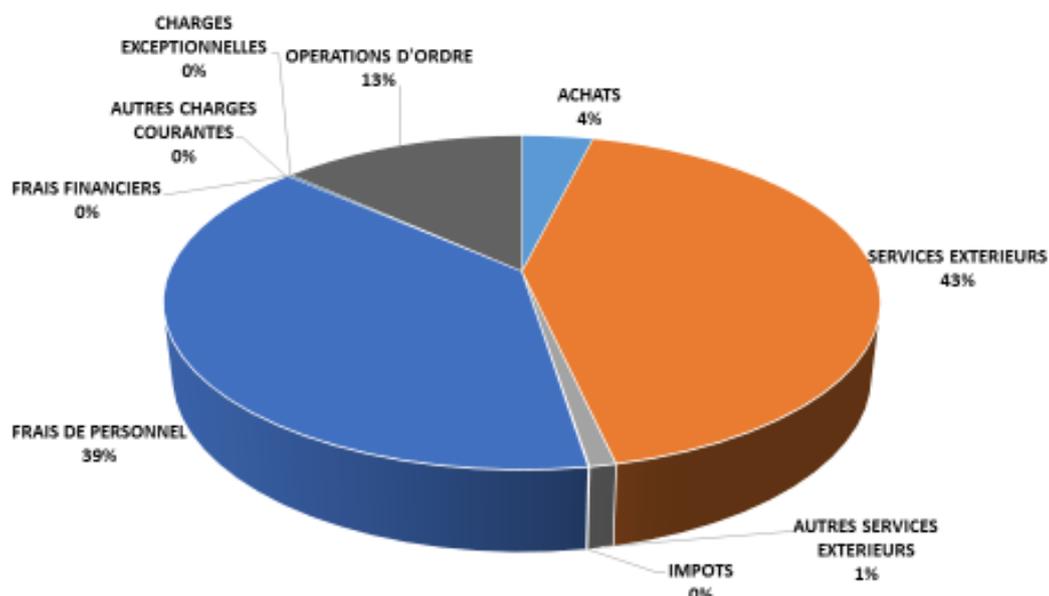
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2019	CA 2019	Tx de réalisation
ACHATS	181 450,00	142 302,85	78%
SERVICES EXTERIEURS	1 638 680,00	1 583 807,17	97%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	43 536,71	37 480,31	86%
IMPOTS	1 730,00	1 513,28	87%
FRAIS DE PERSONNEL	1 455 455,00	1 448 891,43	100%
AUTRES CHARGES COURANTES	6 000,00	1,00	0%
FRAIS FINANCIERS	10 000,00	7 761,62	78%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00	0,00	0%
DOTATIONS	506 356,00	491 204,99	97%
CHARGES FONCTIONNEMENT	3 849 207,71	3 712 962,65	96%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	202 599,00		0%
CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC LE VIREMENT	4 051 806,71	3 712 962,65	92%

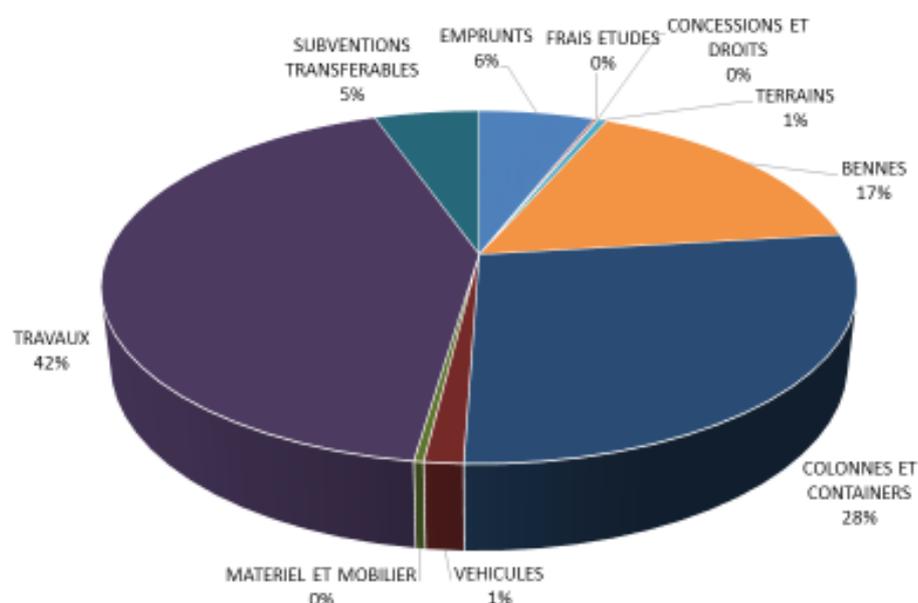
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CHARGES DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2019	CA 2019	RAR
EMPRUNTS	62 950,00	62 900,77	0,00
FRAIS ETUDES	4 000,00	1 776,00	0,00
CONCESSIONS ET DROITS	0,00	564,00	2 425,80
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	100 000,00	0,00	0,00
TERRAINS	50 000,00	4 734,50	0,00
BENNES	40 000,00	176 426,86	3 543,84
COLONNES ET CONTAINERS	210 000,00	291 984,44	62 287,80
VEHICULES	20 000,00	14 958,00	0,00
MATERIEL ET MOBILIER	15 000,00	3 714,49	11 593,94
TRAVAUX	265 000,00	451 005,95	52 859,83
SUBVENTIONS TRANSFERABLES	57 205,00	57 193,65	0,00
TOTAL DEPENSES	824 155,00	1 065 258,66	132 711,21

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

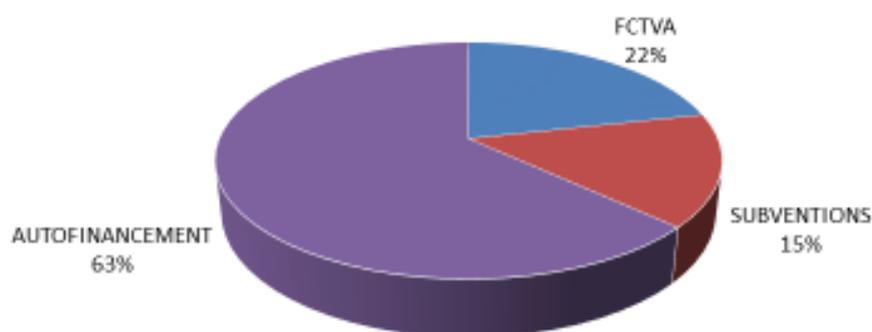


COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	DEPENSES 2019			RECETTES 2019		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
BENNES ET VEHICULES	181 905	3 544	185 449	0		0
MATERIELS BUREAU	1 422	738	2 160	0		0
DECHETTERIE PRADES	339 371	11 108	350 479	88 927	37 183	126 110
DECHETTERIE VINCA	20 942	16 369	37 311	0		0
DECHETTERIE VERNET	81 436	21 475	102 911	0		0
LOCAL OM	27 540	13 635	41 175	0	16 476	16 476
CONTAINERS	291 984	62 288	354 272	78 988		78 988
LOGICIEL	564	0	564	0		0
DIVERS	0	3 555	3 555	0		0
TOTAL	945 164	132 711	1 077 875	167 916	53 658	221 574

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 RECETTES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS RECETTES	BUDGET 2019	CA 2019	RAR
EXCEDENT REPORTE	121 833,83	0,00	0,00
FCTVA	103 200,00	234 866,34	0,00
SUBVENTIONS	0,00	167 915,65	53 658,12
EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00
CESSIONS	12 000,00	0,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	906 401,78	688 651,77	0,00
TOTAL RECETTES	1 143 435,61	1 091 433,76	53 658,12



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	3 712 962,65
TOTAL RECETTES	3 866 164,71
RESULTAT	153 202,06
RESULTAT REPORTE	260 351,71
RESULTAT CUMULE	413 553,77

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	1 065 258,66
TOTAL RECETTES	1 091 433,76
RESULTAT	26 175,10
RESULTAT REPORTE	121 833,83
RESULTAT CUMULE	148 008,93
RESTES A REALISER DEPENSES	-132 711,21
RESTES A REALISER RECETTES	53 658,12
SOLDE RESTES A REALISER	-79 053,09

DEFICIT A FINANCER 1068	0,00
--------------------------------	-------------

RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER	413 553,77
---	-------------------

Le Président soumet au vote du Conseil le compte administratif 2019 du budget annexe des ordures ménagères.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2019 du budget annexe des ordures ménagères, par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6.3.2 – Vote du compte de gestion

Sophie THIMONNIER présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le compte de gestion 2019 du budget annexe Ordures Ménagères dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6.3.3 – Affectation du résultat

Sophie THIMONNIER donne lecture de l'affectation du résultat vu les comptes administratifs 2019 du budget annexe déchets ordures ménagères.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 VOTE LE 17 JUILLET 2020	
Résultat de fonctionnement 2019	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 153 202.06 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 260 351.71 €
C Résultat à affecter =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 413 553.77 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2019 + résultat antérieur reporté (001)</u>	+ 148 008.93 €
E <u>Solde des restes à réaliser 2019</u>	- 79 053.09 €
Excédent de financement F=D+E	68 955.84 €
REPRISE C=G+H	+ 413 553.77 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au moins la couverture du besoin de financement	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 413 553.77 €

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA) l'affectation du résultat concernant le Budget annexe Déchets Ordures Ménagères.

6.3.4 – Budget Primitif 2020

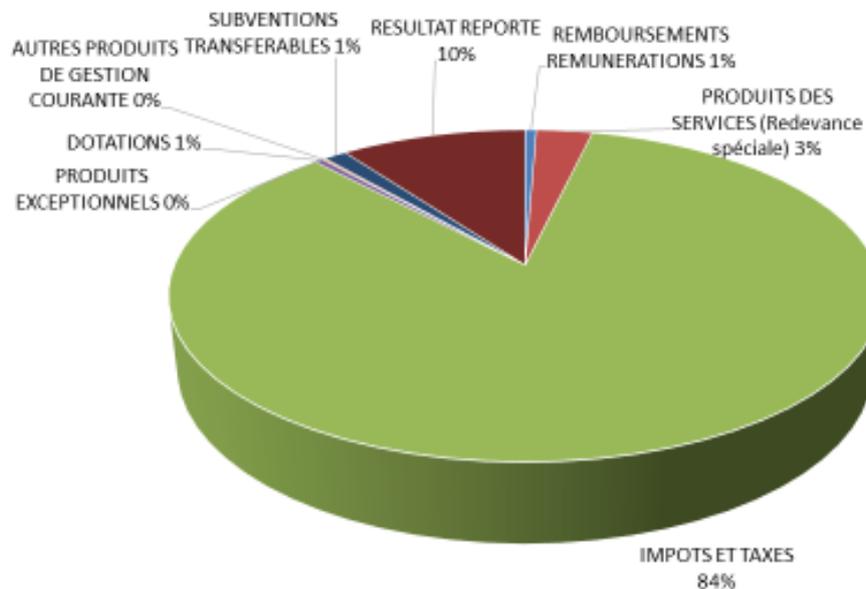
Sophie THIMONNIER donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Annexe Déchets Ordures Ménagères 2019 qui s'équilibre tel que suit :

- <u>Section Fonctionnement</u> :	Dépenses	4 109 443,77€
	Recettes	4 109 443,77€
- <u>Section Investissement</u> :	Dépenses	877 311,21€
	Recettes	877 311,21€

BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	0,00	18 533,02	25 000,00
PRODUITS DES SERVICES (Redevance spéciale)	214 700,00	224 722,16	124 800,00
IMPOTS ET TAXES	3 491 260,00	3 507 410,00	3 470 000,00
DOTATIONS	27 790,00	25 716,84	18 690,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1 967,55	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	30 621,49	7 000,00
SUBVENTIONS TRANSFERABLES	57 205,00	57 193,65	50 400,00
PRODUITS FONCTIONNEMENT	3 791 455,00	3 866 164,71	3 695 890,00
RESULTAT REPORTE	260 351,71		413 553,77
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC RESULTAT REPORTE	4 051 806,71	3 866 164,71	4 109 443,77

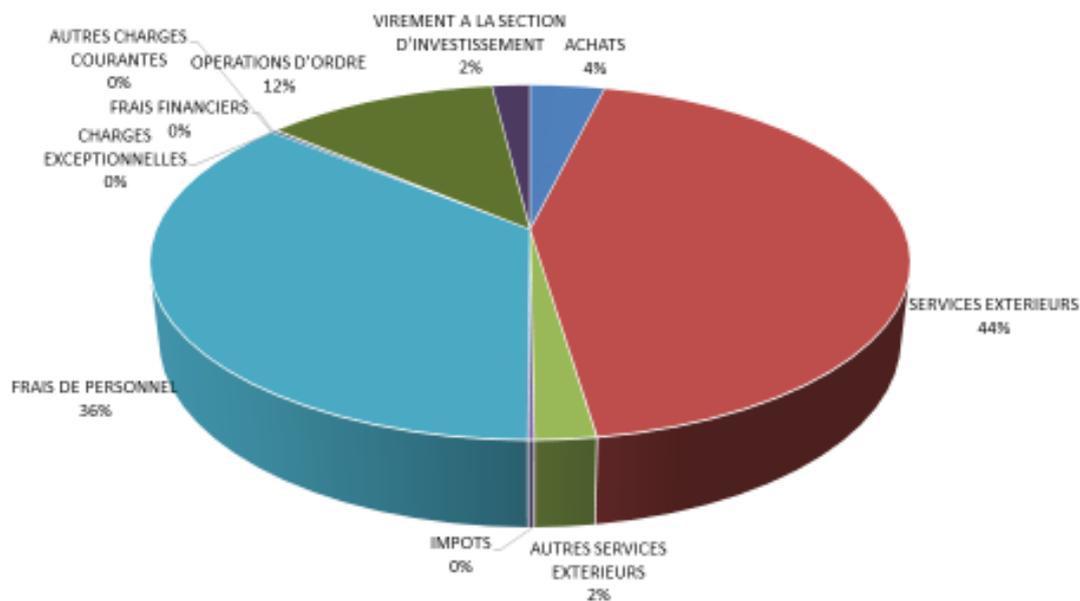
BUDGET PRIMITIF 2020



BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020
ACHATS	181 450,00	142 302,85	155 450,00
SERVICES EXTERIEURS	1 638 680,00	1 583 807,17	1 803 280,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	43 536,71	37 480,31	89 839,61
IMPOTS	1 730,00	1 513,28	9 030,00
FRAIS DE PERSONNEL	1 455 455,00	1 448 891,43	1 474 300,00
AUTRES CHARGES COURANTES	6 000,00	1,00	500,00
FRAIS FINANCIERS	10 000,00	7 761,62	9 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00	0,00	4 000,00
OPERATIONS D'ORDRE	506 356,00	491 204,99	484 379,00
CHARGES FONCTIONNEMENT	3 849 207,71	3 712 962,65	4 029 778,61
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	202 599,00		79 665,16
CHARGES TOTALES FONCTIONNEMENT	4 051 806,71	3 712 962,65	4 109 443,77

BUDGET PRIMITIF 2020



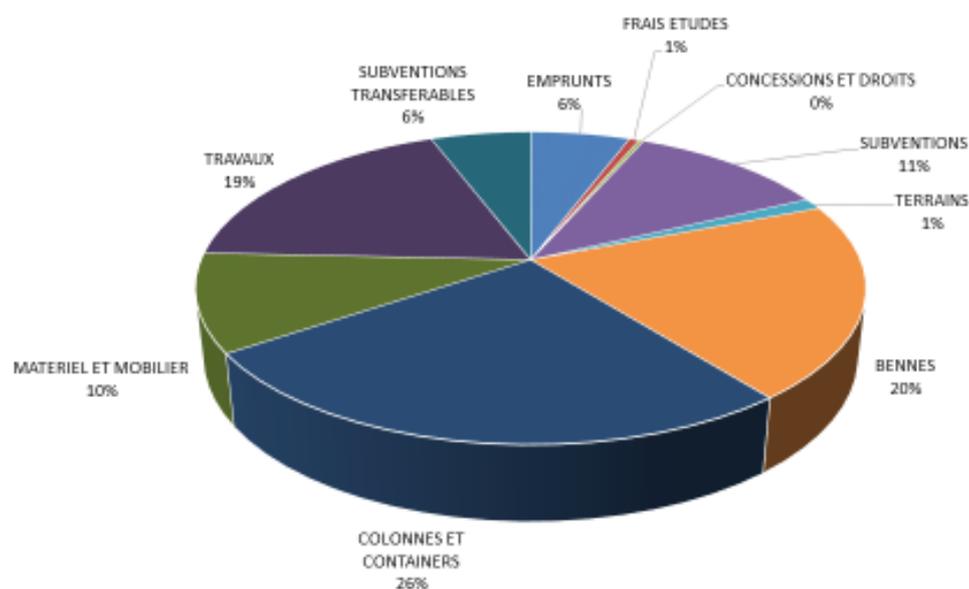
BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020
ACHATS	181 450,00	142 302,85	155 450,00
SERVICES EXTERIEURS	1 638 680,00	1 583 807,17	1 803 280,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	43 536,71	37 480,31	89 839,61
IMPOTS	1 730,00	1 513,28	9 030,00
FRAIS DE PERSONNEL	1 455 455,00	1 448 891,43	1 474 300,00
AUTRES CHARGES COURANTES	6 000,00	1,00	500,00
FRAIS FINANCIERS	10 000,00	7 761,62	9 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00	0,00	4 000,00
OPERATIONS D'ORDRE	506 356,00	491 204,99	484 379,00
CHARGES FONCTIONNEMENT	3 849 207,71	3 712 962,65	4 029 778,61
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	202 599,00		79 665,16
CHARGES TOTALES FONCTIONNEMENT	4 051 806,71	3 712 962,65	4 109 443,77

BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2020	RAR 2019	TOTAL
EMPRUNTS	50 000,00	0,00	50 000,00
FRAIS ETUDES	5 000,00	0,00	5 000,00
CONCESSIONS ET DROITS	0,00	2 425,80	2 425,80
SUBVENTIONS	100 000,00	0,00	100 000,00
TERRAINS	10 000,00	0,00	10 000,00
BENNES	174 000,00	3 543,84	177 543,84
COLONNES ET CONTAINERS	168 000,00	62 287,80	230 287,80
VEHICULES	0,00	0,00	0,00
MATERIEL ET MOBILIER	77 400,00	11 593,94	88 993,94
TRAVAUX	109 800,00	52 859,83	162 659,83
SUBVENTIONSTRANSFERABLES	50 400,00	0,00	50 400,00
TOTAL DEPENSES	744 600,00	132 711,21	877 311,21

BUDGET PRIMITIF 2020



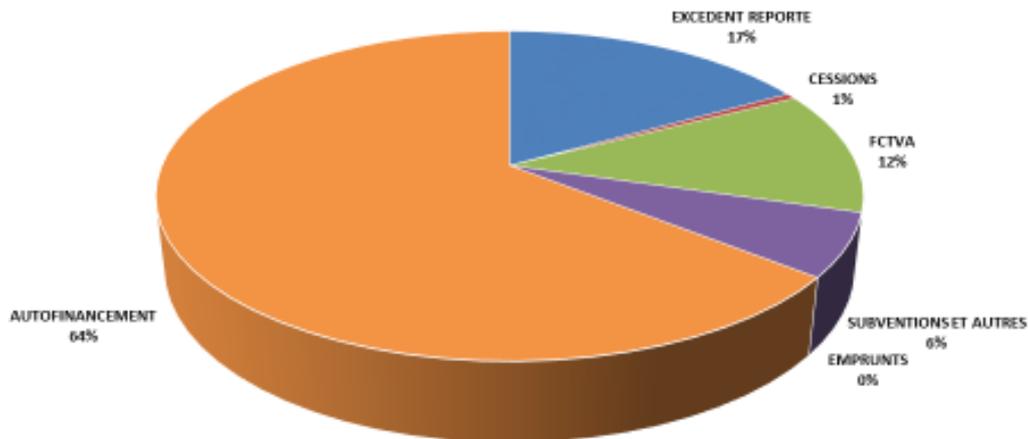
BUDGET PRIMITIF 2020

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2020	RAR 2019	TOTAL	BP 2020	RAR 2019	TOTAL
BENNES ET VEHICULES	174 000	3 543,84	177 544			
MATERIELS BUREAU	2 400	738	3 138			
DECHETTERIE PRADES	69 000	11 108	80 108		37 183	37 183
DECHETTERIE VINCA	108 000	16 369	124 369			
DECHETTERIE VERNET	16 800	21 475	38 275			
LOCAL OM	6 000	13 635	19 635		16 476	16 476
CONTAINERS	168 000	62 288	230 288			
RESSOURCERIE	100 000		100 000			
DIVERS		3 555	3 555			
TOTAL	644 200	132 711	776 911	0	53 658	53 658

BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2020	RAR 2019	TOTAL
EXCEDENT REPORTE	148 008,93	0,00	148 008,93
CESSIONS	5 000,00	0,00	5 000,00
FCTVA	106 000,00	0,00	106 000,00
SUBVENTIONS ET AUTRES	600,00	53 658,12	54 258,12
EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	564 044,16	0,00	564 044,16
TOTAL RECETTES	823 653,09	53 658,12	877 311,21

BUDGET PRIMITIF 2020



BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET PRIMITIF 2020		
Section de Fonctionnement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	4 109 443,77	3 695 890,00
Excédent antérieur		413 553,77
Total Fonctionnement:	4 109 443,77	4 109 443,77
Section d'Investissement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	744 600,00	675 644,16
Excédent antérieur		148 008,93
Restes à réaliser	132 711,21	53 658,12
Total Investissement :	877 311,21	877 311,21
Total Budget 2020	4 986 754,98	4 986 754,98

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA) le Budget Primitif du Budget Annexe Déchets Ordures Ménagères.

6.4 – Budget Restauration scolaire

6.4.1 – Vote du Compte Administratif 2019

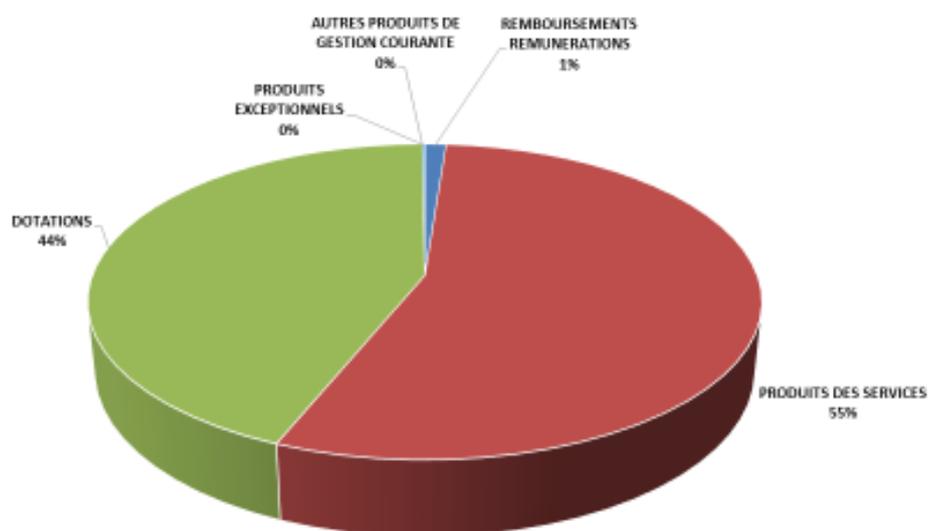
Sophie THIMONNIER présente le compte administratif 2019 du budget annexe de la Restauration Scolaire et donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	37 361,65			94 394,40	37 361,65	94 394,40
Opérations de l'exercice	20 326,98	60 910,29	1 058 619,13	1 088 171,64	1 078 946,11	1 149 081,93
TOTAUX	57 688,63	60 910,29	1 058 619,13	1 182 566,04	1 116 307,76	1 243 476,33
Résultats de clôture		3 221,66		123 946,91		127 168,57
Restes à réaliser	36 617,38				36 617,38	0,00
TOTAUX CUMULES	36 617,38	3 221,66		123 946,91	36 617,38	127 168,57
RESULTATS DEFINITIFS						90 551,19

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2019	CA 2019	Tx de réalisation
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS		12 995,79	
PRODUITS DES SERVICES	620 500,00	598 027,00	96%
DOTATIONS	470 000,00	475 556,20	101%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00	0,99	0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 068,50	1 591,66	149%
PRODUITS FONCTIONNEMENT	1 092 068,50	1 088 171,64	100%
RESULTAT REPORTE	94 394,40		0%
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC RESULTAT REPORTE	1 186 462,90	1 088 171,64	92%

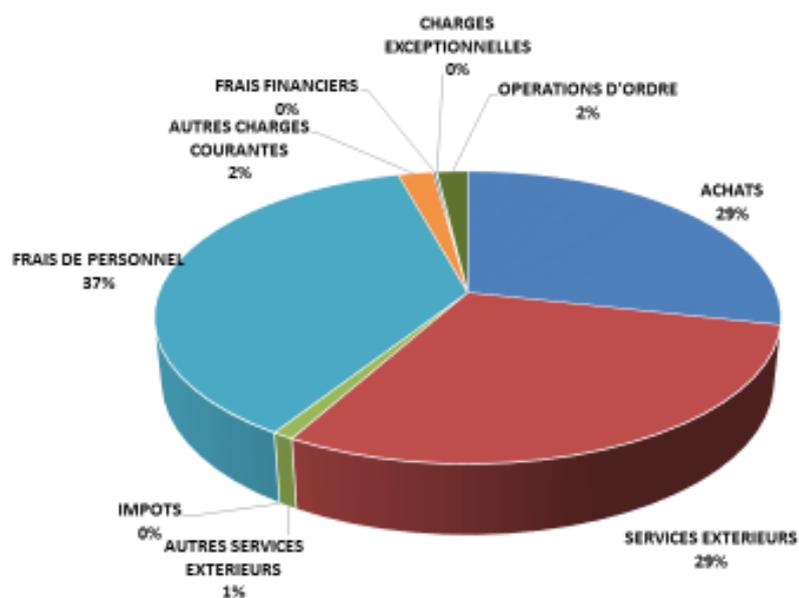
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2019	CA 2019	Tx de réalisation
ACHATS	369 700,00	301 969,82	82%
SERVICES EXTERIEURS	255 600,00	312 535,39	122%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 190,00	9 963,54	122%
IMPOTS	3 100,00	0,00	0%
FRAIS DE PERSONNEL	415 180,00	389 311,76	94%
AUTRES CHARGES COURANTES	24 400,00	22 715,95	93%
FRAIS FINANCIERS	2 000,00	1 704,93	85%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	697,80	70%
DOTATIONS	20 200,00	19 719,94	98%
CHARGES FONCTIONNEMENT	1 099 370,00	1 058 619,13	96%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	87 092,90		0%
CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC LE VIREMENT	1 186 462,90	1 058 619,13	89%

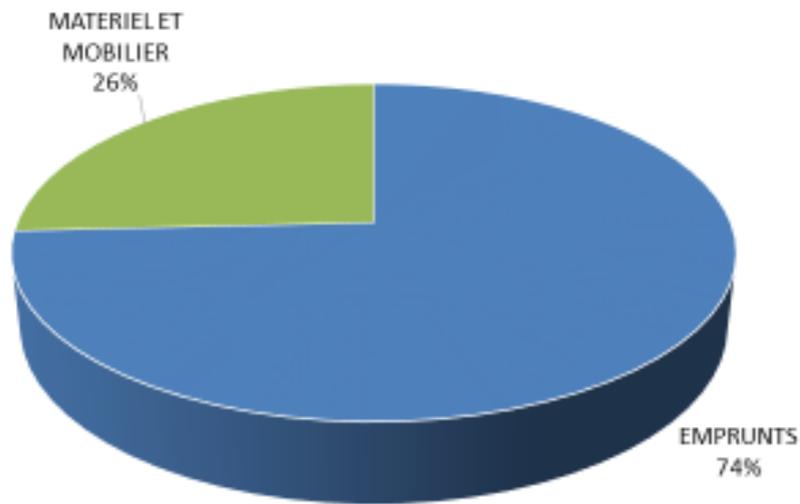
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CHARGES DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

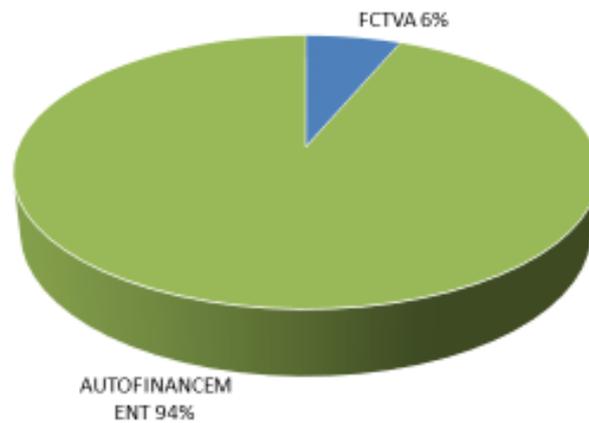
INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2019	CA 2019	RAR
DEFICIT	37 361,65	0	0,00
EMPRUNTS	15 100,00	15 084,48	0,00
FRAIS ETUDES	10 000,00	0,00	20 190,00
MATERIEL ET MOBILIER	120 000,00	5 242,50	16 427,38
TRAVAUX	20 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	202 461,65	20 326,98	36 617,38

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET 2019	CA 2019	RAR
FCTVA	3 828,00	3 828,70	0,00
EMPRUNTS	91 340,75	0,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	107 292,90	57 081,59	0,00
TOTAL RECETTES	202 461,65	60 910,29	0,00



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	1 058 619,13
TOTAL RECETTES	1 088 171,64
RESULTAT	29 552,51
RESULTAT REPORTE	94 394,40
RESULTAT CUMULE	123 946,91
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	20 326,98
TOTAL RECETTES	60 910,29
RESULTAT	40 583,31
RESULTAT REPORTE	-37 361,65
RESULTAT CUMULE	3 221,66
RESTES A REALISER DEPENSES	-36 617,38
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
SOLDE RESTES A REALISER	-36 617,38
DEFICIT A FINANCER 1068	33 395,72
RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER	90 551,19

Le Président soumet au vote du Conseil le compte administratif 2019 du budget annexe de la Restauration Scolaire.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2019 du budget annexe de la Restauration Scolaire, par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6.4.2 – Vote du compte de gestion

Sophie THIMONNIER présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le compte de gestion 2019 du budget annexe Restauration Scolaire dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6.4.3 – Affectation du résultat

Sophie THIMONNIER donne lecture de l'affectation du résultat vu les comptes administratifs 2019 du budget annexe Restauration Scolaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 VOTE LE 17 juillet 2020	
Résultat de fonctionnement 2019	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 29 552.51 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 94 394.40 €
C <u>Résultat à affecter</u> =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 123 946.91 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2019 + résultat antérieur reporté (001)</u>	+ 3 221.66 €
E <u>Solde des restes à réaliser 2019</u>	- 36 617.38 €
Besoin de financement F=D+E	33 395.72 €
REPRISE C=G+H	+ 123 946.91 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au moins la couverture du besoin de financement	33 395.72 €
2) H Report en fonctionnement R 002	90 551.19 €

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA) l'affectation du résultat concernant le Budget Annexe Restauration Scolaire.

6.4.4 – Budget primitif 2020

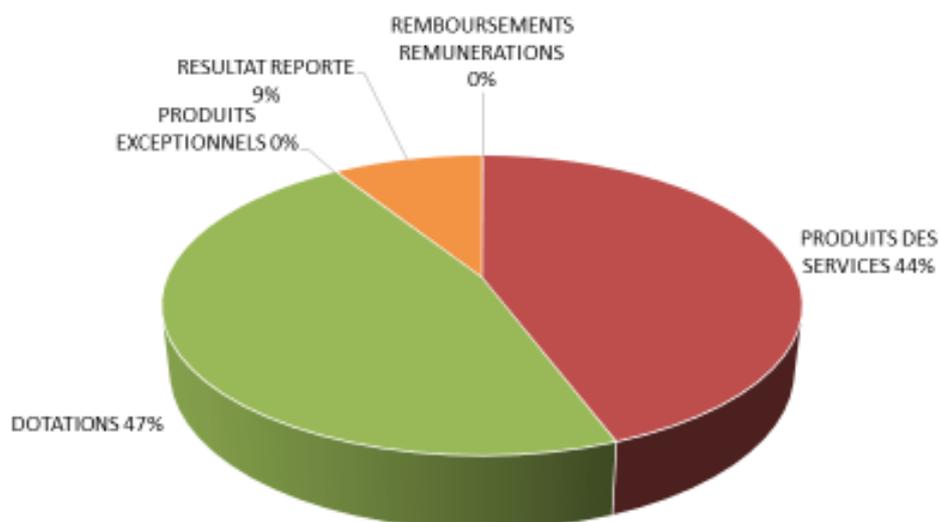
Sophie THIMONNIER donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Annexe Restauration Scolaire 2019 qui s'équilibre tel que suit :

- <u>Section Fonctionnement</u> :	Dépenses	1 008 551,19€
	Recettes	1 008 551,19€
- <u>Section Investissement</u> :	Dépenses	92 617,38€
	Recettes	92 617,38€

BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS		12 995,79	500,00
PRODUITS DES SERVICES	620 500,00	598 027,00	446 000,00
DOTATIONS	470 000,00	475 556,20	471 000,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00	0,99	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 068,50	1 591,66	500,00
PRODUITS FONCTIONNEMENT	1 092 068,50	1 088 171,64	918 000,00
RESULTAT REPORTE	94 394,40		90 551,19
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC RESULTAT REPORTE	1 186 462,90	1 088 171,64	1 008 551,19

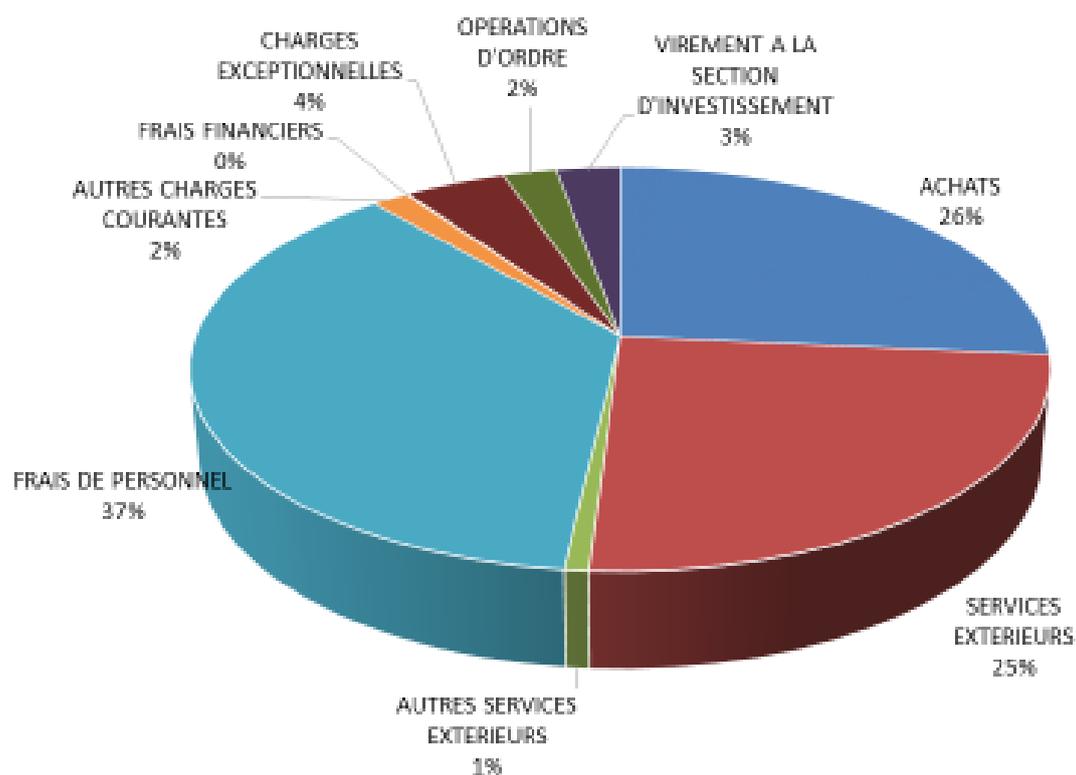
BUDGET PRIMITIF 2020



BUDGET PRIMITIF 2020

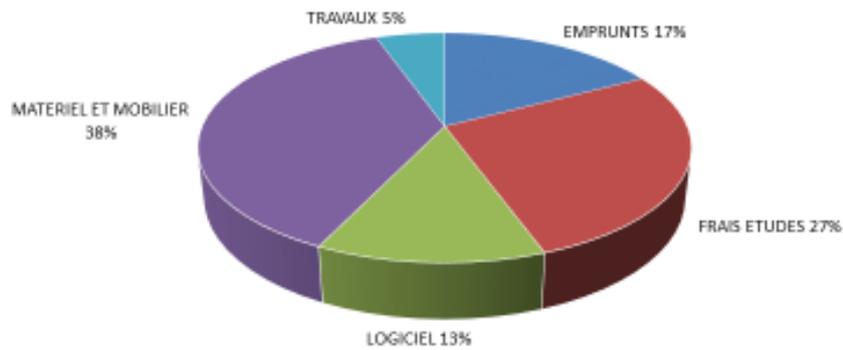
FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020
ACHATS	369 700,00	301 969,82	266 600,00
SERVICES EXTERIEURS	255 600,00	312 535,39	247 685,19
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 190,00	9 963,54	7 900,00
IMPOTS	3 100,00	0,00	0,00
FRAIS DE PERSONNEL	415 180,00	389 311,76	372 366,00
AUTRES CHARGES COURANTES	24 400,00	22 715,95	16 100,00
FRAIS FINANCIERS	2 000,00	1 704,93	900,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	697,80	45 000,00
OPERATIONS D'ORDRE	20 200,00	19 719,94	23 560,00
CHARGES FONCTIONNEMENT	1 099 370,00	1 058 619,13	980 111,19
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	87 092,90		28 440,00
CHARGES TOTALES FONCTIONNEMENT	1 186 462,90	1 058 619,13	1 008 551,19

BUDGET PRIMITIF 2020



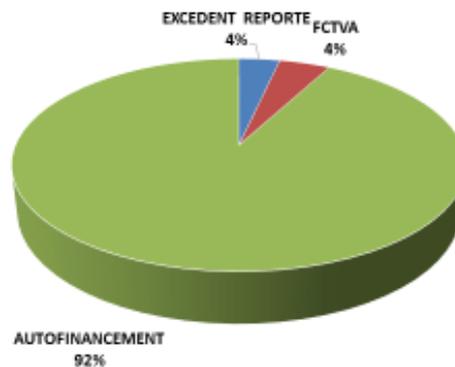
BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2020	RAR 2019	TOTAL
EMPRUNTS	16 000,00	0,00	16 000,00
FRAIS ETUDES	5 000,00	20 190,00	25 190,00
LOGICIEL	11 700,00	0,00	11 700,00
MATERIEL ET MOBILIER	18 300,00	16 427,38	34 727,38
TRAVAUX	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES	56 000,00	36 617,38	92 617,38



BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENTS RECETTES	BP 2020	RAR 2019	TOTAL
EXCEDENT REPORTE	3 221,66	0,00	3 221,66
FCTVA	4 000,00	0,00	4 000,00
AUTOFINANCEMENT	85 395,72	0,00	85 395,72
TOTAL RECETTES	92 617,38	0,00	92 617,38



BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET PRIMITIF 2020		
<u>Section de Fonctionnement :</u>		
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opérations de l'exercice	1 008 551,19	918 000,00
Excédent antérieur		90 551,19
Total Fonctionnement:	1 008 551,19	1 008 551,19
<u>Section d'Investissement :</u>		
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opérations de l'exercice	56 000,00	89 395,72
Excédent antérieur		3 221,66
Restes à réaliser	36 617,38	0,00
Total Investissement :	92 617,38	92 617,38
Total Budget 2020	1 101 168,57	1 101 168,57

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA) le Budget Primitif du Budget Annexe Restauration Scolaire.

6.5 - Attribution de Subventions de Fonctionnement aux associations

Le Président propose au conseil d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations en liens avec l'exercice des compétences de la Communauté de communes.

- Font Del Gat : 22 500€
- Conseil départemental de l'accès aux droits : 1 500€
- ADELFA : 1 000€
- École de musique : 31 150€
- Corneilla Association de parents d'élèves du RPI : 820€
- Corneilla Coopérative scolaire : 400 €
- Fuilla Coopérative scolaire : 1 200€
- Fuilla Association de parents d'élèves : 200€
- Prades Comité Arbre de Noël : 4 200€
- Prades Association randonnée neige : 5 000€
- Prades RASED : 1 000€
- Prades Association sportive et culturelle : 1 250€
- Catllar Coopérative scolaire : 400€
- Fontpédrouse Coopérative scolaire : 2 000€
- Olette Amicale de l'école : 100€
- Olette Coopérative scolaire : 490€
- Ria RASED : 250€
- Sahorre Coopérative scolaire : 2 000€

- Serdinya Association de parents d'élèves du RPI : 1 320€
- Taurinya Coopérative scolaire : 700€
- Vernet Association Amicale Laïque : 4 000€
- Vernet Association des parents d'élèves : 2 500€
- Vernet RASED : 250€
- Villefranche Association de parents d'élèves du RPI : 820€

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6.6 Frais de scolarité pour les écoles publiques 2020/2021

Le **Président** propose au Conseil d'actualiser du montant de l'inflation retenue dans la loi de finances, le montant de la contribution aux frais de scolarité des enfants fréquentant les écoles intercommunales et résidants hors territoire intercommunal pour un montant de 296 € par enfant.

Le **Président** demande également au conseil de l'autoriser à signer des conventions avec les communes concernées

Le **Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN, Aude VIVES et Pierre SERRA).

6.7 - Contribution aux écoles privées pour l'année 2020

Le **Président** rappelle que les principes de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association sont définis dans l'article R442-44 du Code de l'Education, et la circulaire ministérielle du 15 février 2012 qui en a précisé les conditions d'application.

Précise qu'en ce qui concerne les classes élémentaires et pré élémentaires, les communes ou communauté de communes compétentes sont tenues de prendre en charge ces dépenses pour tous les élèves domiciliés sur leur territoire, dès lors qu'il existe un contrat d'association.

Dit que le montant de leur contribution doit être déterminé par référence au coût moyen d'un élève de l'enseignement public élémentaire domicilié sur leur territoire (principe de parité résultant de l'article L442-5 du Code de l'Education). Il est versé sous la forme d'un forfait intercommunal.

Le Président rappelle que par délibération du 25 octobre 2019, le conseil avait décidé d'octroyer le forfait intercommunal sur la base du tarif des frais de scolarité réclamé aux communes extérieures à la Communauté.

Précise qu'une somme complémentaire de 6.000 euros est accordée à l'OGEC saint Joseph pour le financement d'un éducateur sportif. Cette somme était allouée par la commune de Prades et constatée dans les charges transférées de la commune.

Ainsi la contribution aux écoles privées sous contrat du territoire sera fixée comme suit avec prise en compte des effectifs au 30 juin de l'année 2020 :

- CONTRIBUTION ST JOSEPH : 65 élèves * 296 + 6.000 € = 25.240 €
- CONTRIBUTION LA BRESSOLA : 125 élèves * 296 = 37.000 €

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 69 voix POUR, 1 CONTRE (Pierre SERRA).

6.8 – subvention au budget annexe de la restauration scolaire

Le Président rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence restauration scolaire en 2019, les communes ont transférées les charges correspondantes aux contributions aux anciens syndicats pour un montant de 275 000 €.

Ce montant est reversé par le budget principal au budget annexe en 2019 et il propose de reconduire ce montant pour l'exercice 2020.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

6.9 Restauration scolaire – remboursement des familles

Le Président rappelle que lors de la période de confinement débutée le 16 mars 2020, certaines familles avaient payé par avance les repas du mois de mars servis dans les différentes restaurations scolaires.

Le Président propose au conseil de rembourser les familles au tarif de 3.34€/repas pour les familles bénéficiant du forfait et au réel des frais engagés soit à hauteur de 3.90€ pour les autres bénéficiaires. Il est précisé que ces sommes seront ajustées au réel des frais engagés, quand une participation extérieure (Conseil départemental notamment) est venue atténuer cette charge.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

7 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7.1 – Attribution d'une Subvention Exceptionnelle – association El Rastell

Le Président laisse la parole à Olivier GRAVAS.

Olivier GRAVAS rappelle que l'Association El Rastell est le support d'un regroupement de producteurs locaux installés dans une boutique avenue du Général De Gaulle à Prades.

Cette boutique participe à la dynamisation du centre-ville, est vertueuse car elle promeut les producteurs agricoles et agro-alimentaires locaux et a montré tout son intérêt pendant la crise sanitaire.

Actuellement, 27 producteurs proposent des produits dans la boutique dont 17 du territoire Conflent Canigó soit 63%. La boutique a accueilli 4.000 personnes depuis le début de l'année 2020, chiffre en nette augmentation par rapport à l'année précédente, pour un panier moyen de 21 € TTC.

L'association a déposé une demande de subvention auprès du fonds européen Leader, géré par le PNR des Pyrénées-catalanes pour son projet de modernisation de la boutique et de communication. Cette subvention ne pourra être définitivement accordée que si, conformément aux règles européennes, l'association bénéficie d'une contrepartie publique nationale.

Le Président fait part au conseil que l'association a demandé une subvention de 2.000 € à la communauté de communes Conflent Canigó pour équilibrer le plan de financement du projet comme suivant :

Dépenses	Montant	Financement	Taux	Montant
Aménagement et communication	11.076,00 €	FEADER LEADER Terres Romanes	62 %	6.860,80 €
		Communauté de communes Conflent-Canigó	18 %	2.000,00 €
		Autofinancement 20 %	20 %	2.215,20 €
TOTAL	11.076,00 €	TOTAL	100 %	11.076,00 €

Le Président propose au Conseil d'octroyer une aide financière exceptionnelle à l'association El Rastell pour son projet de développement et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président demande s'il y a des questions.

Nicolas BERJOAN souhaite connaître la nature du matériel qui est demandé.

6.05.00

Elisabeth PREVOT dit qu'il s'agit de mobiliers pour l'aménagement du magasin mais aussi de quelques vitrines réfrigérées et d'un logiciel informatique.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 68 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Nicolas BERJOAN et Aude VIVES).

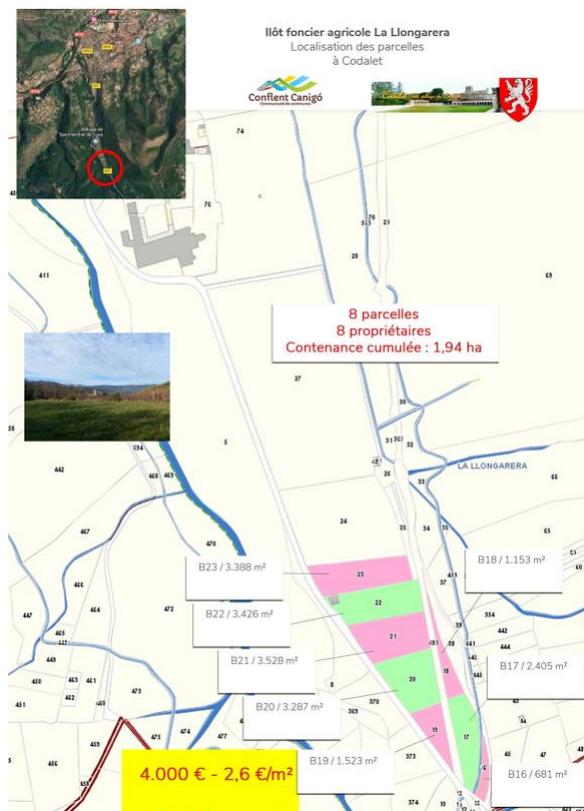
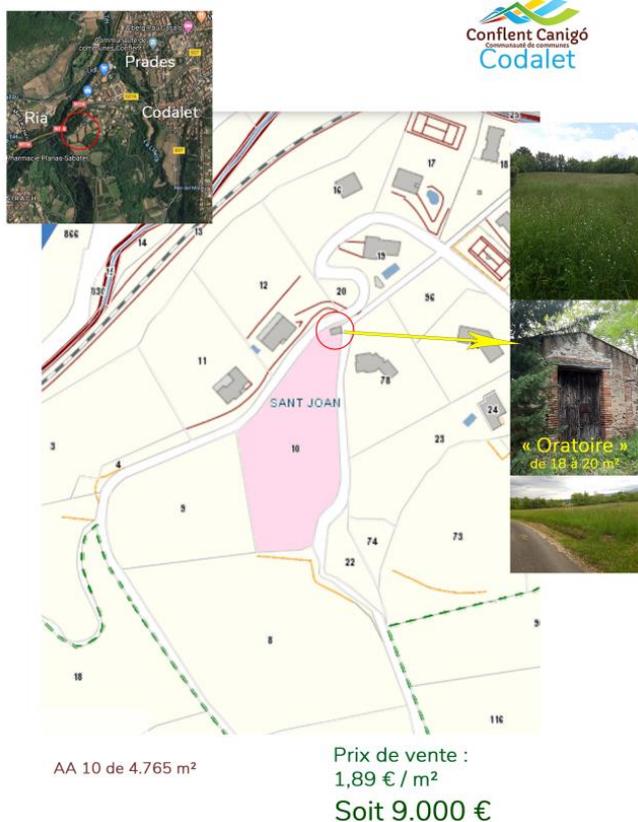
7.2 – Acquisitions parcelles agricoles

Le Président rappelle que la communauté de communes, par le biais de la commission Agriculture, poursuit une politique ambitieuse d'animation foncière agricole, visant à faciliter l'installation d'exploitants agricoles sur les terres agricoles du Conflent.

Pour cela, elle met en relation des propriétaires vendeurs et des porteurs de projet en recherche de foncier, met en œuvre le droit de préemption de la SAFER et acquiert des fonds qu'elle met ensuite à disposition d'exploitants agricoles.

Pendant la crise sanitaire la SAFER Occitanie a notifié à la communauté de communes, via son service Vigifoncier, plusieurs Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) dont les suivantes ont conduit le Président à demander la mise en œuvre du droit de préemption SAFER :

- un îlot foncier de 0,4765 ha au lieu-dit Sant Joan à Codalet, parcelle AA 10 pour 9.000 €
- une parcelle de 0,1523 ha au lieu-dit la Llongarera à Codalet, parcelles B 16-B 17- B 18- B19 – B19 – B20 – B21 – B 22 – B23 pour 4.000 €
- un îlot foncier de 0,526 ha au lieu-dit L'Argentine à Eus, parcelles B568 et B 569 pour 6.500 €
- une parcelle de 0,833 ha au lieu-dit Les marges à Joch, parcelle A108 pour 15.000 €





Le Président demande au Conseil de valider les présentes demandes de préemption SAFER et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces affaires.

Les parcelles sont destinés à de l'agriculture.

La communauté de communes préempte par le biais de la SAFER un appel à projet est lancé afin d'installer un agriculteur sinon la SAFER ne signe pas l'acte de vente.

Ces parcelles sont bien achetées par la communauté de communes et ensuite elles sont revendues ou louées aux agriculteurs qui s'installent.

Actuellement, la Communauté de Communes possède 1 hectare loué à Prades et 4 hectares seront prochainement acquis à Estoher.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR, 1 ABSTENTION.

Le Président dit qu'il faut aussi désigner un notaire afin que les actes soient rédigés. Il propose l'étude de Maître JANER à Prades.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 67 voix POUR, 1 ABSTENTION et 2 CONTRE.

7.3 Vente terrain ZAC de Gibraltar

Elisabeth PREVOT rappelle que l'entreprise SCCA via la SCI BOONS, représentée par son gérant Sébastien Weiss souhaite développer son activité de menuiseries à Prades et construire un nouveau local.

L'entrepreneur propose d'acquérir la parcelle N° 20 de la ZAC de Gibraltar, cadastrée AH 361 et 389 pour 635 m², propriété de la Communauté de Communes. Le prix de cession serait fixé à 30.252,35 € H.T., soit 36.302,82 € TTC, conformément à l'avis des domaines.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 69 voix POUR, 1 ABSTENTION.

8 - DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

N°67-20

Objet : AMO – Passation des marchés d'assurance – Erreur matérielle

Considérant qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la rédaction ;

D é c i d e

Article 1 : d'accepter la proposition pour un montant de 2.990,00 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal, chapitre 011.



N°68-20

Objet : Honoraires architecte pour étude macro-lot 1 ZAE Venta Farines à Vinça

Considérant la nécessité de réaliser une étude macro pour le lot 1 de la ZAE Venta Farines à Vinça

D É C I D E

Article 1 : De signer la proposition d'honoraires référencée D2019CCCC.1 de OAVG du 4 novembre 2019 pour un montant de 6.047,23 € H.T., soit 7.256,68 € T.T.C.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : Dit que le paiement pourra intervenir en plusieurs fois au fur et à mesure de l'avancée de la mission.



N°69-20

Objet : Raccordement électrique de la parcelle des Brulls à Prades

Considérant la nécessité de mettre en place ce contrat pour le bon fonctionnement de la structure ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer le contrat de raccordement électrique n°5105089601 pour l'adresse Traverse de Los Masos par ENEDIS, pour un montant de 1.302,48 €

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal, chapitre 011.



Pour information : Les numéros manquants correspondent aux arrêtés et aux délibérations du dernier Conseil Communautaire.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Eric MAHIEUX souhaite poser une question au sujet du transfert des charges des écoles, suite à la prise de compétence des écoles en 2019. Ce transfert de charges a été conclu sur une moyenne basée sur les années 2015/2018 est fait ressortir un nombre moyen par rapport à une moyenne calculé avec le nombre d'enfants pour chaque village et c'est cette moyenne calculée qui permet de calculer la base de charges. Ma question est : « que nous trouvons, au village de Baillestavy, que cette méthode de calcul est très inégalitaire ». Il prend l'exemple de Baillestavy, suite au calcul, nous avons une moyenne de 9.3 enfants à l'école et l'année prochaine, nous n'aurons qu'un enfant à l'école. Ce qui représente pour la commune une charge très importante, plus de 13.000 €, alors que nous n'avons qu'un seul élève à l'école. Nous sommes conscients que ce chiffre peut varier chaque année. Le conseil municipal de Baillestavy demande s'il ne pourrait pas être calculé la charge à payer par rapport, pour la partie investissement, au nombre d'habitants du village et pour la partie fonctionnement, au nombre moyen d'enfants scolarisés chaque année. En espérant que cette base de calcul ne soit pas figée et que cela puisse être revu.

Le Président rappelle que ce sont les critères qui avaient été retenus à l'époque. Il est vrai que d'une année sur l'autre cela peut varier. Il rappelle que ces critères ont été établis afin de trouver une clé de répartition et que c'était très difficile vu la fluctuation de effectifs, une année sur l'autre. La communauté de communes s'était basée sur les 3 exercices antérieurs afin d'établir une moyenne. Il précise que ce point a été discuté pendant presque 6 mois afin de trouver cette solution. A ce jour toutes les clés de répartition ont été faites sur cette base-là. Il propose d'en rediscuter plus tard.

Daniel ASPE souhaite faire une remarque. Il trouve que l'ensemble des vice-présidents n'est pas représentatif de l'assemblée. Il n'y a que deux femmes. Il faudrait qu'il y ait sur l'ensemble des vice-présidents de même taux de représentation de femmes maires que d'hommes.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 00 heures 30.

Les Conseillers Communautaires

ANCEAU-MORER Agnès	
ARGILES André	<i>Représenté par Chrisitan FILLOLS</i>
ARRO Patrice	
ASPE Daniel	
BEAUX Nicole	
BEGUE Thierry	
BEKHEIRA Ahmed	
BERJOAN Nicolas	
BLAISE Jean-Luc	
BOBE Guy	<i>Procuration à Josette PUJOL</i>
BOSCH Jean-Louis	
BOUVIER Géraldine	
CABEZA Fernand	
CALVET Chantal	
CANAL Anne-Marie	

CASSOLY Guy	
CASTEX Jean	<i>Procuration à Yves DELCOR</i>
CHARCOS Laurent	<i>Procuration à Nathalie CORNET</i>
Olivier CHAUVEAU	
CORNET Nathalie	
DA SILVA Gladys	
DE MOZAS Corinne	
DELCOR Yves	
DELVIGNE Yaël	
DORANDEU Philippe	<i>représenté par Michel PLANAS</i>
DRAGUE René	
ELLIOTT Françoise	<i>Représentée par Cédric TAMISIER</i>
ESCAPE Claude	
ESTELLA Alain	
GILMANT Stéphane	

GOBERT-FORGAS Thérèse	
GRAVAS Olivier	
GUERIN Bruno	
GUITART Henri	
JALLAT Jean-Louis	
JANER Jean-Christophe	
JASSEREAU Robert	
JOSSE André	
LABORDE Jean-François	
LAMBERT Bernard	
LAMY Claire	
LAPASSET Christelle	
LAUBIES Anne	
LECROQ Patrick	
LLANAS Michel	Absent

MAHIEUX Eric	
MARCEL Patrick	
MARTIN Marie-France	
MAURY Jean	
MAYDAT Jean-Marie	
MESSAGER Johanna	
MONTAGNE David	
NENS Sébastien	
PAILLES Roger	
PERAL Marie-Edith	
PEIX Guy	
PONTENX Catherine	
PREVOT Elisabeth	
PUJOL Josette	
QUES Gérard	

RODRIGUEZ Eric	
ROUCH Jean-Jacques	<i>procuration à Jean-Louis JALLAT</i>
SALIES Jean-Louis	
SERRA Pierre	
SERVAT Jean	
SIRE Claude	
TRIADO Christian	
TURRA Etienne	
VIGIER Raphaël	
VILLELONGUE Jean-Pierre	
VIVES Aude	